



**Enjeux et défis de la valorisation de la matière organique au Saguenay :
perspective axée sur le citoyen**

par Ives Fendell ZINSOU

**Mémoire présenté à l'Université du Québec à Chicoutimi en vue de
l'obtention du grade de Maitre ès Arts (M.A.) en études et interventions
régionales**

Québec, Canada

© Ives Fendell ZINSOU, 2022

RÉSUMÉ

Bien qu'il existe un cadre stratégique et réglementaire au Québec pour gérer les déchets, la gestion des matières résiduelles (GMR) et principalement celle des matières organiques (MO) pose problème. Nous postulons dès lors qu'il importe d'étudier, non plus seulement le système et ses instruments de régulation, mais aussi et surtout la position du citoyen dans ce processus. L'objectif principal de cette étude est de comprendre les défis que rencontrent les citoyens dans l'adoption des comportements pro-environnementaux, notamment dans la gestion des matières organiques (GMO) au Saguenay. Il se décline en quatre objectifs spécifiques, soit: 1) présenter les connaissances des citoyens sur la valorisation des matières organiques (VMO) ; 2) décrire le mode actuel de VMO adopté par ces citoyens ; 3) rendre compte du niveau d'implication des citoyens dans le processus de VMO ; et 4) identifier les défis que rencontrent les citoyens pour valoriser les MO.

Pour ce faire, une méthodologie qualitative de type exploratoire a été utilisée, tout en exploitant la théorie du comportement planifié (TCP) proposée par Ajzen (1991). Au moyen d'entrevues individuelles semi-dirigées, les données ont été recueillies, en utilisant l'échantillonnage en boule de neige, auprès de neuf participants provenant des trois arrondissements de Saguenay : Chicoutimi, Jonquière et la Baie.

Les résultats de notre étude indiquent que la plupart des citoyens possèdent une connaissance insuffisante de la VMO, en nous basant sur les données recueillies. Cela concerne aussi bien les citoyens valorisant les MO que ceux qui ne le font pas. Ensuite, le compostage domestique et le feuillicyclage sont apparus comme les techniques de VMO privilégiées par les participants valorisant leurs MO, tandis que les autres préfèrent envoyer leurs MO dans les sites d'enfouissement. Nous avons également observé que l'implication des participants dans la VMO est partielle. Enfin, plusieurs obstacles freinent l'adoption des comportements éco-responsables chez les participants comme le manque d'informations, le manque d'espace dans les logements, les mauvaises odeurs et la présence des mouches, l'absence de bac brun dans la municipalité, la saison hivernale ainsi que les restrictions sur les types de MO compostables à domicile et parfois même le manque de temps.

En conclusion, il est important de retenir que les comportements des citoyens dans la GMR sont très influencés par leurs connaissances des problématiques environnementales ainsi que par leur environnement extérieur. La contribution pratique de cette étude au domaine du développement régional est qu'elle prouve l'importance de la collaboration entre les différents acteurs territoriaux dans le but d'améliorer la qualité de vie

des citoyens. Sur le plan théorique, la contribution scientifique de cette étude se situe au niveau de l'utilisation de la TCP dans une approche exploratoire, cette théorie étant le plus souvent utilisée dans des approches quantitatives et mixtes. Également, l'étude a utilisé une approche individualiste méthodologique pour traiter une question de gouvernance locale habituellement abordée dans une logique holistique.

Mots-clés : Valorisation, matières organiques, matières résiduelles, comportement pro-environnemental, Saguenay.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	III
TABLE DES MATIÈRES	V
LISTE DES TABLEAUX	VIII
LISTE DES ABRÉVIATIONS	IX
DÉDICACE	X
REMERCIEMENTS	XI
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 :	4
LA PROBLÉMATIQUE DE RECHERCHE	4
1.1 LE CADRE STRATÉGIQUE ET RÉGLEMENTAIRE DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU QUÉBEC.....	4
1.1.1 <i>LE CADRE STRATÉGIQUE DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU QUÉBEC</i>	5
1.1.2 <i>LE CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE</i>	7
1.1.3 <i>LES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES</i> 9	
1.2 LES ACTEURS IMPLIQUÉS DANS LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU QUÉBEC.....	11
1.2.1 <i>LE SECTEUR PUBLIC</i>	11
1.2.2 <i>LE SECTEUR PRIVÉ</i>	13
1.2.3 <i>LE SECTEUR SOCIAL OU L'ACTEUR-CITOYEN</i>	13
1.3 LA RÉALITÉ DE LA GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES AU QUÉBEC ET AU SAGUENAY ..	14
1.3.1 <i>AU QUÉBEC</i>	14
1.3.2 <i>LA PARTICULARITÉ SAGUENÉENNE</i>	16
1.4 LA PROBLÉMATIQUE DE RECHERCHE	18
1.5 LES OBJECTIFS DE RECHERCHE	19
CHAPITRE 2 :	21
LA REVUE DES CONNAISSANCES SUR LA VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES	21
2.1 LA VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES : DU « QUOI » AU « COMMENT »	21
2.1.1 <i>LA VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES</i>	22
2.1.2 <i>LE COMPOSTAGE</i>	23
2.1.3 <i>LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE</i>	24
2.1.4 <i>L'HERBICYCLAGE</i>	25
2.1.5 <i>LE FEULLICYCLAGE</i>	25
2.1.6 <i>LE VERMICOMPOSTAGE</i>	26
2.1.7 <i>LE COMPOSTAGE COMMUNAUTAIRE</i>	27
2.1.8 <i>LE COMPOSTAGE INDUSTRIEL</i>	27
2.2 LA RÉSISTANCE AUX CHANGEMENTS ET LES BIAIS COGNITIFS	28
2.3 LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LA VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	30

2.4	LE DEVELOPPPEMENT TERRITORIAL ET LA VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES....	31
2.5	LES REPÈRES CONCEPTUELS DE L'ÉTUDE	32
2.5.1	<i>LES FACTEURS COGNITIFS</i>	33
2.5.2	<i>LA PRESSION DES NORMES SOCIALES</i>	34
2.5.3	<i>LA PERCEPTION DE CONTRÔLE COMPORTEMENTAL</i>	35
CHAPITRE 3 :		37
LA MÉTHODOLOGIE		37
3.1	LE POSITIONNEMENT ÉPISTÉMOLOGIQUE ET L'APPROCHE QUALITATIVE	37
3.2	L'ÉCHANTILLONNAGE.....	39
3.3	LA COLLECTE DES DONNÉES	40
3.3.1	<i>L'ENTREVUE INDIVIDUELLE SEMI-DIRIGÉE</i>	40
3.3.2	<i>LE CANEVAS D'ENTREVUE</i>	41
3.3.3	<i>LE PROFIL DES PARTICIPANTS</i>	42
3.3.4	<i>LE RECRUTEMENT DES PARTICIPANTS</i>	43
3.3.5	<i>LE DÉROULEMENT DES ENTREVUES AVEC LES PARTICIPANTS</i>	44
3.4	LA TRANSCRIPTION DES DONNÉES	44
3.5	LE TRAITEMENT ET L'ANALYSE DES DONNÉES	45
3.6	LES CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES	45
3.7	LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES.....	46
3.8	LES PERTINENCE SCIENTIFIQUE ET SOCIALE DE LA RECHERCHE	47
3.9	LES LIMITES MÉTHODOLOGIQUES.....	47
CHAPITRE 4 :		50
LA DESCRIPTION ET L'ANALYSE DES DONNÉES		50
4.1	L'INTERPRÉTATION DESCRIPTIVE DES RÉSULTATS.....	52
4.2	LES CONNAISSANCES DES CITOYENS SUR LA VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES	53
4.2.1	<i>LES SOURCES D'INFORMATIONS, LA DÉFINITION DE LA VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES, LES AVANTAGES ET LES CONSÉQUENCES DE L'ENFOUISSEMENT</i>	54
4.2.2	<i>les DIFFÉRENTES TECHNIQUES DE VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES</i>	57
4.2.3	<i>les TYPES DE MATIÈRES COMPOSTABLES</i>	58
4.2.4	<i>LE RÔLE DE LA MUNICIPALITÉ</i>	59
4.3	LE MODE DE VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES.....	60
4.4	LE NIVEAU D'IMPLICATION DES CITOYENS DANS LE PROCESSUS DE VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES	62
4.4.1	<i>LA RESPONSABILITÉ DES CITOYENS</i>	62
4.4.2	<i>LA PARTICIPATION ET L'IMPLICATION DES CITOYENS</i>	63
4.4.3	<i>LA FRÉQUENCE DE VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES</i>	65
4.4.4	<i>LES FACTEURS FAVORISANT LA VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES</i>	66
4.4.5	<i>L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE</i>	69
4.5	LES OBSTACLES À LA VALORISATION DE LA MATIÈRE ORGANIQUE CHEZ LE CITOYEN	70
4.5.1	<i>LE MANQUE D'INFORMATIONS</i>	71
4.5.2	<i>LE MANQUE D'ESPACE DANS LES LOGEMENTS</i>	72
4.5.3	<i>LES MAUVAISES ODEURS ET LA PRÉSENCE DES MOUCHES</i>	73
4.5.4	<i>L'ABSENCE DU BAC BRUN</i>	75
4.5.5	<i>LA SAISON HIVERNALE</i>	76

4.5.6	LES RESTRICTIONS SUR LES TYPES DE MATIÈRES COMPOSTABLES À DOMICILE ET LE MANQUE DE TEMPS.....	77
CHAPITRE 5 :		79
LA DISCUSSION DES RÉSULTATS.....		79
5.1	À PROPOS DES CONNAISSANCES DES CITOYENS SUR LES MATIÈRES ORGANIQUES	79
5.2	LE MODE DE VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES	82
5.3	LE NIVEAU D'IMPLICATION DES CITOYENS.....	83
5.4	LES DÉFIS QUE RENCONTRENT LES CITOYENS	85
CONCLUSION		88
BIBLIOGRAPHIE.....		90
ANNEXE 1. LE CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE		101
ANNEXE 2. L'INVITATION AU PROJET DE RECHERCHE.....		102
ANNEXE 3. LE FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT		103
ANNEXE 4. LE CANEVAS D'ENTREVUE.....		108
ANNEXE 5. LES PHRASES DE SENS ET LES THÈMES.....		111

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : L'ÉCHANTILLON À L'ÉTUDE	39
TABLEAU 2 : LE REGROUPEMENT DES QUESTIONS PAR OBJECTIFS SPÉCIFIQUES.....	41
TABLEAU 3 : LE TABLEAU COMPARATIF DES INTERVIEWÉS.....	51

LISTE DES ABRÉVIATIONS

3RV	Réduire, réutiliser, recycler, valoriser,
ACDC	Aide au compostage domestique et communautaire
BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
CRD	Construction, rénovation et démolition
GES	Gaz à effet de serre
GMO	Gestion des matières organiques
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industries, Commerces et Institutions
ISÉ	Campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation
LET	Lieux d'enfouissement technique
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MO	Matière organique
MDDELCC	Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques
MDDEP	Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques
MR	Matière résiduelle
MRC	Municipalité régionale de comté
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PQGMR	Politique Québécoise de Gestion des Matières Résiduelles
PTMOBC	Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage
RA	Résidu alimentaire
RV	Résidu vert
TCP	Théorie du comportement planifié
UQAC	Université du Québec à Chicoutimi
VMO	Valorisation des matières organiques

DÉDICACE

Je dédie ce mémoire :
À mon père et à ma mère
À mon épouse
À mon frère et à mes sœurs
À toute ma famille

REMERCIEMENTS

Tout d'abord, je tiens à remercier toutes les personnes qui ont accepté participer à ce projet de recherche. Je suis certain que sans votre participation, ce projet de recherche n'allait pas aboutir.

Ensuite, mes remerciements vont à l'endroit de ma directrice de mémoire, Madame **Marie FALL** qui est professeure agrégée au département des sciences humaines et sociales de l'Université du Québec à Chicoutimi, pour son accompagnement et ses conseils tout au long de mon parcours.

Je tiens également à remercier Monsieur **Christian Bélanger** pour son aide lors de la phase de recrutement des participants. Merci à mes amis **Gautier Quenum**, **Agoun'na Koriko** et spécialement à **Gildas Agbon** pour son encouragement, son soutien, sa disponibilité tout au loin de la réalisation de ce mémoire et pour avoir lu et relu plusieurs fois ce travail.

Enfin, je remercie principalement mon épouse, **Frieda Codjia** ainsi que ma famille et toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont permis à ce que ce projet de recherche arrive au bout.

Encore une fois, je vous remercie du fond du cœur.

Chicoutimi, le 28 février 2022

INTRODUCTION

Mal gérer ses déchets peut nuire à l'Homme. Une gestion inappropriée des matières organiques (MO), notamment leur enfouissement, entraîne des conséquences sur l'environnement et sur la santé humaine. Au nombre de ces conséquences, nous pouvons citer, d'une part, la contamination du sol, de l'eau, de l'air et aussi la dégradation des écosystèmes, y compris la mort des espèces végétales et animales. D'autre part, il y a des maladies cancérigènes, la stérilité, des anomalies congénitales, etc. que peuvent provoquer des substances nocives émises par la décomposition des MO dans les lieux d'enfouissement techniques (LET) et lors de leur transport vers ces lieux, sur les êtres humains (Harnois, 2017; Salambanga, 2020; Weber, 2015). Une étude réalisée en 2019 au Québec montre que le secteur des déchets est le cinquième émetteur des gaz à effet de serre (GES) dans la province avec un taux de 7.8 %, derrière le secteur de l'agriculture (9.2 %) et devant celui de l'électricité (0.3 %) (Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2021b). La même étude révèle que c'est l'enfouissement des déchets municipaux qui en est la principale cause (Ibid.). Or, les émissions de GES, dans le monde, ne cessent d'augmenter dans l'environnement d'année en année. Cela cause entre autres le réchauffement climatique continuellement aggravé.

Bien des mesures de gouvernance ont tenté de prévenir ces problèmes. Le gouvernement québécois dans sa politique de gestion des matières

résiduelles (PQGMR) imposait aux municipalités, villes et territoires, de bannir 100 % des MO de l'enfouissement pour 2020. Nous voici en 2022 et plusieurs municipalités, villes et municipalités régionales de comté (MRC) tardent encore à mettre en place de bonnes pratiques de valorisation des matières organiques (VMO), mais aussi la réduction à la source de ces dernières.

Ce constat nous amène à nous interroger sur un aspect un peu négligé : l'acteur-réseau (Mahil & Tremblay, 2015). Nous entendons ici par l'acteur-réseau, un ensemble d'actants, aussi bien humains que non-humains qui collaborent entre eux pour atteindre un but commun (Ibid.). Nous postulons que les différentes parties prenantes engagées dans la chaîne de gestion des matières organiques (GMO) ne travaillent pas en synergie. Or, c'est sur l'acteur-citoyen, qui est un élément important de l'acteur-réseau, que repose la plus grande responsabilité de mise en œuvre. Il est l'acteur clé dans cette chaîne de GMO, car c'est lui qui pratique le tri à la source de ces matières. Par conséquent, sa participation ou sa non-participation à la collecte des matières résiduelles (MR) définirait en réalité la réussite ou l'échec de cette dernière (Bouchard-Martel, 2016; Campeau, 2014). Malheureusement, à notre connaissance, il existe peu de travaux axés sur une analyse individualisée des facteurs-barrières aux bonnes pratiques de gestion des déchets ménagers.

Ce mémoire se propose donc d'approfondir les connaissances sur les facteurs-barrières aux bonnes pratiques de gestion des déchets ménagers en ramenant l'intérêt, non plus sur le système, mais plutôt sur le citoyen. Puisque dans les municipalités ou villes dans lesquelles la GMR est déjà établie, on

observe néanmoins la non-participation de certains citoyens dans la collecte des déchets ménagers (Dubois, 2021; RECYC-QUÉBEC & SOM, 2021). Il est important de rappeler que cette étude a été réalisée en 2021. Notre approche se veut la plus exploratoire possible afin que de futures recherches puissent se fonder sur nos résultats pour un approfondissement plus corrélational.

Le présent mémoire s'articule autour de cinq chapitres. Le chapitre 1 expose la problématique de recherche. Le chapitre 2 fait une revue des connaissances en matière de VMO. Le chapitre 3 se penche sur la méthodologie adoptée pour la recherche. Le quatrième décrit et analyse les résultats obtenus. Enfin, le chapitre 5 est consacré à la discussion.

CHAPITRE 1 :

LA PROBLÉMATIQUE DE RECHERCHE

Ce chapitre est consacré à la définition du problème de recherche. Il retrace le cheminement suivi pour définir la question et les objectifs de recherche. Pour ce faire, il revient en amont, d'aborder le cadre général de gestion des matières organiques au Québec.

Ce chapitre comporte cinq sections. D'abord, il expose le cadre stratégique et réglementaire de la gestion des matières résiduelles (GMR) au Québec (1.1) ainsi que les acteurs impliqués dans cette gestion (1.2). Ensuite, il présente la réalité de la GMO au Québec et au Saguenay (1.3). Enfin, il aborde la problématique de l'étude (1.4) et les objectifs généraux (1.5).

1.1 LE CADRE STRATÉGIQUE ET RÉGLEMENTAIRE DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU QUÉBEC

Bien que centré sur l'acteur, notre mémoire se propose d'examiner d'abord tout le système impliqué dans la gestion des déchets, afin de mieux souligner ses failles. D'ailleurs, on ne saurait aborder la GMR à l'échelle d'une région sans examiner en amont les orientations stratégiques et les dispositions réglementaires qui l'encadrent.

1.1.1 LE CADRE STRATÉGIQUE DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU QUÉBEC

Le Québec dénombre trois PQGMR qui se sont succédés de 1989 à ce jour. Après la première politique québécoise de gestion intégrée des déchets solides adoptée en 1989, il y a eu celle sur la gestion des matières résiduelles de 1998-2008. Ces deux politiques ont subi des améliorations dans le temps, compte tenu des difficultés qu'elles ont rencontrées dans l'atteinte de leurs objectifs. Enfin, il y a eu une dernière, soit la PQGMR de 2011-2015 et de son plan d'action de 2019-2024¹. Cette politique, qui semble plus pragmatique que les précédentes, met un accent particulier sur les MO. C'est sur elle que nous nous attarderons.

L'objectif de la PQGMR, soit celle de 2011-2015, est l'élimination unique des résidus ultimes. Pour atteindre cet objectif, son plan d'action de 2011-2015 met l'accent sur les quatre principales orientations sur lesquelles les municipalités doivent s'appuyer. Ces dernières sont entre autres :

« 1) prévenir ou réduire la production de [MR], notamment en agissant sur la fabrication et la mise sur le marché des produits ; 2) promouvoir la récupération et la valorisation des [MR] ; 3) réduire la quantité de [MR] à éliminer et assurer une gestion sécuritaire des installations d'élimination ; 4) obliger les producteurs à prendre en considérations les effets de leurs produits sur l'environnement et les coûts associés à la récupération, à la valorisation et à l'élimination des [MR] générées par ces produits. » (Ministre du Développement durable de l'Environnement et des Parcs, 2011, p. 10)

¹ Nous allons y revenir dans les lignes qui suivent.

Ensuite, un autre accent a été mis particulièrement sur les MO résiduelles pour rendre la valorisation de ces matières plus simple et plus facile. Ainsi, le gouvernement québécois recommande aux municipalités et villes de privilégier les 14 directions suivantes :

« 1) hausser les redevances pour l'élimination de [MR], 2) offrir, sur l'ensemble du territoire municipal, la possibilité aux citoyens de récupérer la [MO], 3) compléter la collecte de la [MO], 4) dynamiser les programmes qui financent la gestion des résidus alimentaires et verts, 5) stimuler le marché pour le digestat et le compost, 6) moderniser le système de collecte sélective, 7) adopter des pratiques exemplaires pour soutenir le recyclage, 8) améliorer la performance des centres de tri de résidus de construction, rénovation et démolition, 9) favoriser la mise en valeur du bois récupéré, 10) augmenter le recyclage des biosolides municipaux incinérés, 11) connaître et améliorer la qualité des [MR] fertilisantes, 12) détourner de l'enfouissement les biosolides papetiers, 13) favoriser le recyclage des biosolides papetiers, 14) examiner la mise en œuvre du bannissement réglementaire. » (Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2020b, pp. 14-44)

Enfin, le tout dernier plan d'action de 2019-2024 de la PQGMR de 2011-2015, s'attarde aussi sur la VMO. D'après ce plan d'action, 10 millions de dollars seront investis dans ce secteur, ce qui permettra de réaliser les trois actions énoncées, soit :

« Améliorer la desserte, la disponibilité et l'efficacité des installations de recyclage pour les [MO] dans tous les secteurs, contribuer à la réduction du gaspillage alimentaire [et enfin] soutenir le développement des débouchés pour les composts, digestats et autres [MR] fertilisantes » (Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2019, p. 12)

De ce qui précède, on remarque qu'au niveau de la gouvernance, des dispositifs existent pour gérer adéquatement les MR. Ces dispositifs encouragent les générateurs de déchets à réduire et à opter pour des voies qui favorisent la mise en valorisation de ces derniers. Et pour assurer leur mise en œuvre, ces dispositifs sont d'ailleurs renforcés par quelques instruments législatifs ainsi que des programmes de financement.

1.1.2 LE CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE

Plusieurs lois se sont succédées de 1972 à ce jour, sur la GMR. Parmi ces dernières, il y a :

« La Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives concernant la gestion des matières résiduelles (Projet de loi 90, 1999, c.75), la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement (Projet de loi 25, 2001, c.59), la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et la Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage (Projet de loi 102, 2002, c.59), la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives (Projet de loi 130, 2002, c.53), la Loi sur le développement durable (L.R.Q., c. D-8.1.1), la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1, la Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage (L.R.Q., S-22.01), la Loi sur l'établissement et l'agrandissement de certains lieux d'élimination de déchets (L.R.Q., I-14.1), la Loi sur la vente et la distribution de bière et boissons gazeuses dans des contenants à remplissage unique » (Cotnoir, 2014, p. 12; Cyr, 2018, p. 6; Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2021d; Olivier, 2016, p. 74; Robichaud, 2014, pp. 19-20).

Quant aux règlements sur la GMR, on en dénombre plusieurs ; à savoir :

« Le règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (Q-2, r. 46.1), le règlement de régie interne de la Société québécoise de récupération et de recyclage (c. S-22.01, r. 0,01), le règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (c. Q-2, r. 4,1), le règlement sur la qualité de l'atmosphère (c. Q-2, r. 38), le règlement relatif aux projets de valorisation et de destruction de méthane provenant d'un lieu d'enfouissement admissibles à la délivrance de crédits compensatoires, le règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (c. Q-2, r. 19), le règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (c. Q-2, r. 43), le règlement sur l'exploitation agricole (c. Q-2, r. 26), le règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement (c. Q-2, r. 3), le règlement sur les fabriques de pâtes et papiers (c. Q-2, r. 27), le règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles (c. Q-2, r. 10) et le règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (c. Q2, r. 40,1), le règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, le règlement sur le réemploi des contenants d'eau de plus de 8 litres, le règlement sur la récupération et la valorisation des huiles usagées, des contenants d'huile ou de fluide et des filtres usagés, le règlement sur la récupération et la valorisation des contenants de peinture et des peintures mises au rebut » (Cotnoir, 2014, pp. 13-14; Cyr, 2018, p. 6; Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2021d; Olivier, 2016, p. 74; Robichaud, 2014, p. 21).

Il est important de retenir qu'il existe des instruments législatifs sérieux pour bien gérer les MR et protéger l'environnement (Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2022). C'est d'ailleurs ces instruments qui ont permis au Québec de réduire les émissions de GES dans l'environnement en 2019 (Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2021b). La sous-section suivante aborde les programmes d'aide financière.

1.1.3 LES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le gouvernement québécois a mis en place des programmes de financement pour soutenir la GMO dans les municipalités et le secteur privé. Ces programmes permettent de diminuer la quantité de MO envoyées dans les LET et de surcroit, réduire les émissions de GES (Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2021a). Aussi, ils permettent d'informer, de sensibiliser et d'éduquer les citoyens sur la GMR. Enfin, certains de ces programmes encouragent l'adoption des comportements éco-responsables par les citoyens.

Le programme de traitement des MO par biométhanisation et compostage (PTMOBC) apporte une aide financière de 650 millions de dollars aux municipalités ainsi qu'aux secteurs privés pour la construction des infrastructures de biométhanisation et de compostage (Desjardins & Dubé, 2016; Lachance, 2011; Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2021e; RECYC-QUÉBEC, 2012).

Ensuite, le programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) encourage les municipalités de moins de cinq mille habitants ainsi que les communautés autochtones et les territoires désignés à pratiquer le compostage domestique et communautaire (Ministère de

l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2021a). Ce programme est actuellement géré par la société d'État RECYC-QUÉBEC¹.

Également, il y a le programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de MR. Il découle du règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de MR (décret 340-2006) et permet de redonner des redevances aux municipalités admissibles. D'après ce programme, une partie des redevances reçues financent des activités liées à la mise à jour du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) au niveau municipal, et au niveau du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et l'autre partie subventionne le PTMOBC et certaines actions de la PQGMR (Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2021f).

Enfin, le programme d'économie sociale et mobilisation des collectivités vise à soutenir les organisations qui ont opté pour la valorisation des MR ou qui ont initié des changements de comportements auprès des citoyens (Weber, 2015). Ce programme est doté d'un budget de 11 millions de dollars sur une période de 5 ans. De ce programme, 3 millions ont été consacrés à des campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) de la société pour informer les citoyens sur les bonnes pratiques de GMR (Ibid.)

¹ [RECYC-QUÉBEC - Programme Aide au compostage domestique et communautaire \(ACDC\) \(gouv.qc.ca\)](http://recyc-quebec.ca) [Page consultée le 09 août 2022].

Au vu de tous ces dispositifs et ressources déployés, on se rend compte que les questions environnementales préoccupent le gouvernement québécois depuis plusieurs années. C'est justement sur ces dispositifs et ressources que s'appuient les autres acteurs du secteur environnemental pour mener leurs activités.

1.2 LES ACTEURS IMPLIQUÉS DANS LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU QUÉBEC

Plusieurs acteurs sont impliqués dans la GMR. Ils sont classés en trois secteurs d'activités. Il y a le secteur public, le secteur privé et le secteur social ou l'acteur-citoyen. Le but n'est pas de présenter de manière exhaustive tous ces acteurs, mais plutôt d'aborder le rôle de certains d'entre eux.

1.2.1 LE SECTEUR PUBLIC

1.2.1.1 LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le Gouvernement du Québec détient le pouvoir d'influencer la performance, l'efficacité de récupération des MR et l'adoption des mesures au niveau des municipalités (Clermont, 2017; Weber, 2015). La Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) précise qu'il est responsable des choix et des critères de performance et d'efficacité mis en œuvre dans le cadre de la redistribution des compensations (Clermont, 2017, p. 14). Il doit également prendre en compte les besoins des municipalités afin de leur permettre d'atteindre les objectifs provinciaux (Ibid.). Il veille à la « collaboration », à la «

cohérence » et à la « concertation » des différents acteurs (Bouchard-Martel, 2016, p. 11).

1.2.1.2 LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

C'est le premier acteur de la GMR dans la province. Il définit « les orientations et identifie les priorités et les objectifs relatifs à la GMR » (Olivier, 2016, p. 127). Il est chargé de la planification provinciale en matière de GMR, par la mise en place des PQGMR, des plans d'actions et des objectifs de récupération. La LQE lui confère presque tous les pouvoirs. Il joue un rôle clé dans la lutte contre les changements climatiques, la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité au bénéfice des citoyens (Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2020a).

1.2.1.3 LA SOCIÉTÉ RECYC-QUÉBEC

La société d'État Recyc-Québec appuie et soutient tous les intervenants de la chaîne de valeur des MR (RECYC-QUÉBEC, 2021b) afin de « promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières ou de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources » (Maltais-Guilbault, 2015, p. 3). La LQE permet au MELCC de confier certaines responsabilités à RECYC-QUÉBEC, comme les mandats relatifs à la planification régionale en GMR (Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2021).

1.2.1.4 LES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES ET LOCALES

Les municipalités régionales et locales sont des acteurs stratégiques, puisqu'elles sont les seules responsables de la collecte et de la GMR sur leur territoire (Bouchard-Martel, 2016). Certaines d'entre elles se regroupent en MRC ou en régie afin de bien gérer leurs MR en mettant en place le PGMR (Bouchard-Martel, 2016; Weber, 2015). Les MR ont été gérées majoritairement par le secteur public. Toutefois, de nos jours, il y a une collaboration entre le public et le privé. C'est-à-dire que les municipalités confient des tâches liées à la GMR aux entreprises privées (Bouchard-Martel, 2016).

1.2.2 LE SECTEUR PRIVÉ

L'Éco-entreprises Québec et RecycleMédias sont deux organisations à but non lucratif agréées par la société d'État RECYC-QUÉBEC (RECYC-QUÉBEC, 2022a). Elles représentent « les entités qui sont assujetties, à travers le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de MR à la responsabilité de financer les coûts nets municipaux reliés à la collecte sélective » (Bouchard-Martel, 2016, p. 12; Clermont, 2017, pp. 17-18).

1.2.3 LE SECTEUR SOCIAL OU L'ACTEUR-CITOYEN

Le citoyen est le premier générateur des déchets. Il est aussi l'acteur clé et l'acteur majoritaire dans la chaîne de GMR, du point de vue de la proportion d'individus qu'il représente. Selon l'institut de la statistique du

Québec, la population québécoise représente 8 604 495¹ personnes au 1er juillet 2021 (Institut de la statistique du Québec, 2022). En se référant aux chiffres des années précédentes, on remarque que cette population augmente d'année en année. Au Saguenay, elle représente 147 361 habitants en 2021 (Ville de Saguenay, 2022b). Le citoyen a la responsabilité de coopérer avec la municipalité afin de rendre optimale la collecte des MR. Il doit aussi s'assurer de déposer les déchets générés dans les bacs appropriés, de s'abstenir de jeter les déchets dans les lieux publics et de réduire le gaspillage alimentaire.

Après avoir présenté les différents acteurs impliqués dans la GMR, il est important de nous intéresser concrètement à ce qui se fait au Québec et au Saguenay.

1.3 LA RÉALITÉ DE LA GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES AU QUÉBEC ET AU SAGUENAY

1.3.1 AU QUÉBEC

Malgré les dispositifs mis en place par le gouvernement québécois, la quantité de MR produites par les Québécois ne cessent d'augmenter d'année en année (Bouchard-Martel, 2016; Cyr, 2018). Cette augmentation est due principalement à l'accroissement de la population (Mougoue, Agofak Clarisse, & Nya Esther, 2021; Sovogui, 2019), à la surconsommation des denrées (Weber, 2015) et aux gaspillages alimentaires (Derbour & al, 2021).

¹ Donnée provisoire

D'après les données du MELCC, chaque année, 13 millions de tonnes de MR sont produites au Québec (Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2021c). Parmi ces MR, on note une forte présence des MO dans les poubelles résidentielles (RECYC-QUÉBEC, 2018). Ainsi, selon RECYC-QUÉBEC (2018, p. 2), ces MO représentent plus de 57 % du contenu des poubelles des Québécois. En 2015, sur les 2 348 000 tonnes de MO générées au Québec, plus de 1.6 million de tonnes de MO (71 %) ont été éliminées par le secteur résidentiel pour seulement 687 000 tonnes (29 %) recyclées (Cyr, 2018; Lagneau, 2018; RECYC-QUÉBEC & Éco Entreprises Québec, 2015). RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec (2015) ainsi que Lagneau (2018) expliquent ce faible taux de récupération des MO par l'absence d'une collecte à trois voies dans plusieurs municipalités québécoises. À ce jour, sur les 1107 municipalités québécoises (Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2020), seulement 650 proposent une collecte des MO (RECYC-QUÉBEC, 2021a). Cependant, on constate un retard dans la mise en place de ces pratiques dans d'autres municipalités, villes et MRC, dont par exemple Saguenay, certains secteurs de la ville de Rouyn-Noranda (Martel-Desjardins, 2021) ainsi que l'ensemble du territoire de la Manicouagan (Régie de gestion des matières résiduelles Manicouagan, 2021), etc.

Une étude réalisée en 2016, par l'institut de la statistique du Québec a montré que le taux des ménages québécois qui ont affirmé composter leurs RV est passé de 74 % en 2006, à 37 % en 2013 et de 61 % en 2006, à 48 %

en 2013 pour les RA (Institut de la statistique du Québec, 2016, p. 7). Ces chiffres montrent une baisse du taux de compostage au niveau des ménages québécois (Cyr, 2018, p. 9). Cela s'explique par le fait qu'il y a une popularité grandissante de la collecte municipale des MO dans certaines municipalités (Ibid.). Une autre étude réalisée par Maiga (2018) et B. Côté (2021), montre que les MO sont mal triées à la source et aussi mal collectées par les citoyens. Cela affecte la qualité du compost produit (Maiga, 2018) et réduit considérablement la valorisation de ces matières. De plus, selon Dubois (2021), les MO générées par les citoyens ne sont pas séparées des résidus ultimes, donc elles finissent leur vie dans les sites d'enfouissement.

Intéressons-nous à ce qui se fait présentement dans la ville de Saguenay.

1.3.2 LA PARTICULARITÉ SAGUENÉENNE

En se référant au PGMR de 2016-2020 de la ville de Saguenay, jusqu'à maintenant (2022), il n'existe aucune collecte et aucun traitement des MO sur l'ensemble du territoire (Ville de Saguenay & MRC du Fjord-du-Saguenay, 2016). En revanche, on note la présence de petites initiatives comme : « l'aide au compostage domestique », la « réception des résidus verts dans les écocentres » et aussi la collecte des « arbres de Noël » (Ibid. p. 76). La ville de Saguenay, par l'entremise de l'organisme EUREKO¹, offre des formations

¹ Un organisme qui œuvre dans le domaine environnemental dans la ville de Saguenay et qui est en collaboration avec la municipalité de Saguenay.

à l'endroit des citoyens depuis plusieurs années sur le compostage domestique et l'éducation environnementale.

La ville de Saguenay a déjà entrepris par le passé la collecte et le traitement des MO comme les RV, les « feuilles » et les « branches ». Cette initiative avait permis de détourner de l'enfouissement, en 2013, 87 tonnes de RV et des feuilles (Ville de Saguenay & MRC du Fjord-du-Saguenay, 2016, p. 76). Cependant, elle ne s'est pas perpétuée. Une autre initiative avait permis, en 2014, aux écocentres de la ville de Saguenay de récupérer 2824 tonnes de « RV » et de « branches » qui sont transformés en « compost » ou en « paillis » (Ibid. p. 76). Cette initiative se poursuit actuellement (Ville de Saguenay, 2022a).

Toujours au cours de la même année (2014), 3093 tonnes de MO ont été recyclées sur 26976¹ tonnes générées par le secteur résidentiel, soit un pourcentage de 47 %. Le pourcentage des MO récupérées est inférieur à celui de la PQGMR qui était de 60 % pour l'année 2015. La ville de Saguenay a déjà commencé la mise en opération de la collecte et du traitement des MO en réalisant plusieurs étapes du processus décisionnel (Ville de Saguenay & MRC du Fjord-du-Saguenay, 2016).

¹ Ce chiffre prend en compte les résidus verts, les résidus alimentaires, les branches et les sapins de Noël, les rejets des centres de valorisation et les autres matières organiques ne figurant pas dans notre énumération.

1.4 LA PROBLÉMATIQUE DE RECHERCHE

Selon le contexte que nous venons de présenter, il ressort que, malgré tout l'arsenal stratégique et réglementaire mis en place par le gouvernement, la participation citoyenne à la récupération des matières recyclables et des MO au Saguenay reste partielle. Il apparaît donc important tant scientifiquement que socialement de comprendre pourquoi les citoyens de Saguenay ne participent pas efficacement à la GMO.

Selon Bouchard-Martel (2016) et Léger et Pruneau (2015), même si de nos jours on observe une prise de conscience face aux enjeux environnementaux chez les citoyens, elle ne se fait pas beaucoup ressentir dans la gestion de leurs déchets et dans leur rapport face à l'environnement. Une étude réalisée au Québec en 2021 sur les comportements et des attitudes des citoyens québécois à l'égard des 3RV (réduire, réutiliser, recycler et valoriser), a constaté que 47 % des répondants affirment ne jamais récupérer leurs RA ou ils le font de manière occasionnelle ou rarement (RECYC-QUÉBEC & SOM, 2021, p. 24). Cette même étude révèle que 12 % des citoyens ayant un domicile avec un jardin affirment ne pas récupérer correctement leurs RV.

Des études antérieures ont déjà mentionné les obstacles que rencontrent les citoyens pour adopter de bonnes habitudes de recyclage (Bouterfas, 2017; RECYC-QUÉBEC & SOM, 2021; Weber, 2015), sans néanmoins en faire l'objet central de leur étude. C'est pourquoi on y porte un

intérêt dans cette recherche. Elle s'intéresse aux facteurs qui empêchent les citoyens d'adopter les comportements pro-environnementaux, plus précisément dans la VMO. Ainsi, notre question de recherche est la suivante : **quels facteurs retardent l'adoption des comportements pro-environnementaux chez les citoyens de Saguenay ?**

1.5 LES OBJECTIFS DE RECHERCHE

Notre **objectif de recherche** est de comprendre les défis que rencontrent les citoyens de Saguenay dans l'adoption des comportements pro-environnementaux, notamment dans la GMO. Nous y allons par une approche exploratoire, en collectant et en analysant des discours de citoyens sur la problématique.

L'objectif principal se décline en des **objectifs spécifiques** (OS) qui sont :

OS1 : Présenter les connaissances des citoyens sur la VMO ;

OS2 : Décrire le mode actuel de VMO adopté par ces citoyens ;

OS3 : Rendre compte du niveau d'implication de ces citoyens dans le processus de VMO ;

OS4 : Identifier les défis que rencontrent ces citoyens pour valoriser les MO.

Dans le chapitre suivant, nous présentons les bases théoriques qui orientent et structurent l'opérationnalisation de ces objectifs. C'est là que nous pourrions définir nos hypothèses de recherche.

CHAPITRE 2 :

LA REVUE DES CONNAISSANCES SUR LA VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES

À titre de rappel, ce mémoire a pour objectif principal de présenter les enjeux et les défis de la VMO au Saguenay, en positionnant l'analyse au niveau de l'acteur social, soit le citoyen. Afin de poser les repères théoriques qui guident cette présentation, il apparaît important, dans un premier temps, de faire le point des connaissances techniques sur le processus de VMO (2.1). Dans un deuxième temps, nous allons présenter les facteurs de résistance aux changements et les biais cognitifs (2.2). Ensuite, nous aborderons le lien qui existe entre le développement durable et la VMR (2.3) ainsi que le développement territorial et la VMR (2.4). Enfin, les repères conceptuels de l'étude seront évoqués (2.5).

2.1 LA VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES : DU « QUOI » AU « COMMENT »

Qu'est-ce que la valorisation des matières organiques ? Pour y répondre, il faut prendre en compte les développements et définitions ci-dessous. Ils proviennent majoritairement des sciences naturelles et des sciences de l'environnement.

2.1.1 LA VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES

Taillefer (2010)¹ définit la MO comme : « tout résidu qui se putréfie et se décompose sous l'action de microorganismes ». Elle comprend les RA, les RV, « les boues d'épuration des eaux usées ou biosolides municipaux et les boues et résidus générés par les activités industrielles des secteurs des pâtes et papiers et de l'agroalimentaire » (RECYC-QUÉBEC, 2018, p. 1). Les MO sont générées dans les résidences et les industries, les commerces et les institutions (ICI), y compris le secteur agroalimentaire (Cyr, 2018, p. 7). C'est l'ensemble des MR organiques pour lesquelles le rapport entre le contenu en carbone et le contenu en azote est inférieur à 70 (MDDEP, 2012)².

La valorisation des matières organiques fait référence à :

« Toute opération visant par le réemploi, le recyclage, le traitement biologique, dont le compostage et la biométhanisation, l'épandage sur le sol, la régénération ou par toute autre action qui ne constitue pas de l'élimination, à obtenir à partir de matières résiduelles des éléments ou des produits utiles ou de l'énergie ». (L.Q.E. chapitre Q-2, 1999)³

La VMO est donc un processus par lequel, les MO générées par les citoyens, les municipalités et les ICI sont transformées en un autre produit utilisable. Ce processus permet de réduire les émissions de GES dans les sites d'enfouissement (Maltais-Guilbault, 2015) ainsi que la quantité de MO envoyées dans les LET (Cyr, 2018). Les MO empruntent généralement trois

¹ Voir Cyr (2018, p. 7)

² Auteur cité par O. Côté (2014, p. x)

³ Voir Tanguy (2017, p. 13)

types de voies pour être valorisées. Il y a l'épandage au sol, le compostage et la biométhanisation. Dans le cadre de cette recherche, le compostage est le seul qui sera abordé, étant généralement la voie de traitement biologique privilégiée par les citoyens (RECYC-QUÉBEC, 2018, p. 5).

2.1.2 LE COMPOSTAGE

Les sciences de l'environnement définissent communément le compostage comme un procédé biologique s'effectuant en présence d'oxygène et permettant la décomposition de la MO par les microorganismes (Maltais-Guilbault, 2015; RECYC-QUÉBEC, 2018). Le compost résultant de cette décomposition sert comme engrais ou amendement pour les plantes (RECYC-QUÉBEC, 2018). Le compostage permet de valoriser les MO en leur donnant une seconde vie plus respectueuse de l'environnement. Pour que la décomposition de la MO se réalise de manière optimale, six paramètres sont pris en compte. Il s'agit de la nature des MO, de l'accès renouvelé à l'oxygène, de l'humidité, de la température, du potentiel hydrogène et de la taille des particules (Olivier¹, 2010 ; Storm², 1985).

Le compost peut être utilisé dans le jardinage, dans l'horticulture et dans l'agriculture³. De plus, il sert à l'aménagement paysager, à la fabrication de terreaux et au commerce de détail (Harnois, 2017; RECYC-QUÉBEC, 2014).

¹ Voir Lessard (2012, p. 63)

² Voir Lessard (2012, p. 63)

³ [Comment Utiliser le Compost - Utilisation Compost \(jardiniers-professionnels.fr\)](http://Comment Utiliser le Compost - Utilisation Compost (jardiniers-professionnels.fr)) [Page consultée le 02 mai 2022]

Il existe plusieurs techniques utilisées pour composter les MO dont : le compostage domestique ou individuel, l'herbicyclage, le feuillicyclage, le vermicompostage ou lombricompostage, le compostage communautaire et le compostage industriel (Cyr, 2018; RECYC-QUÉBEC, 2018). Ces différentes techniques sont détaillées dans les lignes qui suivent.

2.1.3 LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Le compostage domestique, encore appelé compostage individuel, « est une solution simple qui consiste à retourner les MO à la terre, à l'aide d'une compostière » (RECYC-QUÉBEC, 2018, p. 7). Pour Lagneau (2018), ce procédé se fait généralement dans l'arrière-cour. Il est soit réalisé en tas ou en pile (compostage à l'air libre) et il peut aussi se faire avec ou sans contenant (Ibid.). Cette technique de VMO est réalisée par le citoyen (Lachance, 2011). Selon RECYC-QUEBEC (2018), cette pratique n'est pas uniquement réalisée dans les ménages. Il se fait aussi au bureau, si l'espace est disponible, car il est moins encombrant. Le compostage domestique permet de valoriser uniquement les résidus d'origine végétale (Maiga, 2018; RECYC-QUÉBEC, 2018).

Par ailleurs, sur le plan économique, l'investissement demandé au citoyen pour réaliser ce type de compostage est faible puisque « de nombreuses municipalités québécoises propose de subventionner l'achat de bac de compost à hauteur de 50 % » (Lagneau, 2018, p. 31). Il est conseillé pour le compostage domestique, d'éviter d'ajouter au tas des résidus d'origine

animale, pour limiter la propagation d'organismes pathogènes et ne pas attirer les nuisibles (Lagneau, 2018; Maiga, 2018). Ces résidus d'origine animale sont généralement de la viande, du poisson et les produits laitiers d'origine animale (Maiga, 2018). Le compostage domestique se fait en de petits tas. Par conséquent, le processus est plus lent et il peut varier de 6 à 18 mois, puisque la température n'est pas assez importante pour accélérer la décomposition de la MO (Lagneau, 2018).

2.1.4 L'HERBICYCLAGE

Elle consiste à laisser l'herbe coupée sur la pelouse au moment de la tonte (Cyr, 2018; Lachance, 2011; RECYC-QUÉBEC, 2018). Son objectif est de détourner de l'enfouissement les rognures de gazon (Lagneau, 2018). Cette technique de compostage réduit la quantité de MO à envoyer aux LET, et aussi enrichit le sol. L'herbicyclage aide la pelouse à conserver son humidité lors des périodes sèches et à se protéger contre certaines maladies des plantes (Blackburn Lefebvre, 2010; RECYC-QUÉBEC, 2018). Au Québec, seuls 24 % de la population pratiquent de l'herbicyclage (Cyr, 2018).

2.1.5 LE FEUILLICYCLAGE

Le feuillicyclage est une technique de VMO semblable à celle de l'herbicyclage. Il permet de couper les feuilles mortes pour favoriser leur intégration au sol (RECYC-QUÉBEC, 2022b). Le feuillicyclage présente des avantages sur le plan agronomique et sur le plan environnemental (Ibid.). Ces derniers sont : l'apport en éléments nutritifs au sol, la préservation de

l'humidité, la résistance de la pelouse à la sécheresse et aux maladies, la réduction des GES associés à l'enfouissement et la réduction potentielle du volume à transporter et donc diminution des impacts environnementaux.

2.1.6 LE VERMICOMPOSTAGE

Le vermicompostage, encore appelé lombricompostage est défini par Kothari et al. (2016) et Paćzka et al. (2018) comme :

« Un processus par lequel les vers de terre et les microorganismes de manière synergique convertissent la [MO] (généralement des déchets) en une matière semblable à l'humus du sol appelée vermicompost et constituant un milieu de croissance des plantes » (cité par Liegui, 2019, p. 3).

Le vermicompostage est réalisé à l'intérieur des bâtiments, parce que les vers ne résistent pas aux températures froides (Cyr, 2018, p. 29). Ces vers produisent des excréments, encore appelés turricules ou compost de vers, qui ont une haute valeur fertilisante (Lagneau, 2018). Les contenants utilisés sont opaques, peu profonds et percés afin de faciliter le drainage et l'aération (Ibid.). Cette technique est parfaite pour les citoyens « qui n'ont pas d'espace extérieur pour pratiquer le compostage ou qui ne sont pas encore desservis par la collecte à trois voies » (Morin, 2011). Le vermicompostage permet d'obtenir un compost en trois mois (Blackburn Lefebvre, 2010). Le compost obtenu est prêt à être récolté et remplacé par de la litière fraîche, faite généralement de papier journal déchiqueté (Ibid.).

2.1.7 LE COMPOSTAGE COMMUNAUTAIRE

Le compostage communautaire est une forme de compostage domestique effectué à plus large échelle (Blackburn Lefebvre, 2010; RECYC-QUÉBEC, 2018). C'est aussi « une opportunité pour les citoyens de composter ensemble leurs MO dans un site public où des composteurs sont installés » (Ville de Québec, 2022). Les compostages communautaires desservent des écoles, des logements multiples, des jardins communautaires, des quartiers, des institutions, etc. (Blackburn Lefebvre, 2010; Nfono Obame, 2021). Le compostage communautaire est plus adapté aux municipalités qui ont une faible population (Maiga, 2018, p. 7).

Le but du compostage communautaire est d'offrir à des groupes d'individus la possibilité de composter sur place leurs MO, près de l'endroit où ils sont produits. Les matières acceptées dans ce composteur excluent les produits et les sous-produits animaux, les huiles et les graisses, les mauvaises herbes, les plantes contaminées ainsi que les mouchoirs (Ville de Montréal, s. d.)¹. La technique du compostage domestique en bac à deux ou à trois compartiments est souvent utilisée (Cyr, 2018).

2.1.8 LE COMPOSTAGE INDUSTRIEL

Selon RECYC-QUÉBEC (2018, p. 7), le compostage industriel est défini comme : « un procédé de compostage à grande échelle qui permet de traiter autant les MO d'origines végétales qu'animales, de même que les biosolides

¹ Auteur cité par Cyr (2018, p. 28)

municipaux et les boues de fosses septiques ». Il existe différentes techniques pour composter les MO dans un lieu industriel. Il y a le compostage intérieur et le compostage extérieur. Le compostage intérieur se fait, selon les méthodes de compostage en andains, en piles statiques aérées ou en système clos. Alors que, le compostage extérieur peut se faire par un compostage en andain (Mony, 2017, p. 26). Le compostage industriel est moins complexe et généralement moins dispendieux que la biométhanisation. De plus, il permet aussi de traiter autant des petits que des grands volumes de matières (RECYC-QUÉBEC, 2018, p. 7).

2.2 LA RÉSISTANCE AUX CHANGEMENTS ET LES BIAIS COGNITIFS

La résistance aux changements désigne tous types de comportements qui empêchent un individu d'adopter de nouveaux comportements. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce refus de changement observé chez certains individus. Kollmuss et Agyeman (2002)¹, mentionnent les facteurs suivants comme étant la cause de cette résistance, ils sont :

« 1. certaines valeurs pouvant empêcher l'apprentissage de nouveaux comportements ; 2. certaines connaissances antérieures en conflit avec les valeurs environnementales ; 3. connaissances insuffisantes ; 4. blocage affectif par rapport aux valeurs et attitudes pro-environnementales ; 5. blocage affectif par rapport à certains problèmes environnementaux ; 6. valeurs qui nuisent à l'engagement affectif ; 7. faible conscientisation environnementale ; 8. absence d'incitatifs internes ; 9. absence d'incitatifs externes ou d'opportunité d'action ; 10. rétroaction négative ou insuffisante des autres par rapport au comportement pratiqué. »

¹ Léger et Pruneau (2015, pp. 6-7)

Selon Blake (1999, cités par Léger et Pruneau, 2015, p. 6), le manque de temps, d'argent et d'information sont les facteurs qui empêchent les individus d'adopter de nouveaux comportements. Et aussi, le fait que certains individus n'arrivent pas à faire un lien entre leur comportement et la dégradation de l'environnement, la négligence et des journées chargées d'activités (Pruneau et al., 2006)¹.

Quant aux biais cognitifs ou illusions cognitives, ils sont définis en psychologie comme :

« Un ensemble d'erreurs de raisonnement qui diffèrent du simple oubli ou de l'erreur de calcul. Les biais cognitifs sont observables lorsque, dans une certaine situation, un sujet commet une erreur de raisonnement en recourant à une heuristique plutôt qu'à une loi logique et forme ainsi une croyance injustifiée, voire fausse. » (Van Loon, 2018, p. 1)

Il existe une multitude de biais cognitifs qui empêchent les individus d'adopter de nouveaux comportements. Selon Dubois (2021), les impacts non ressentis, le manque de résultats concrets, la perception d'inégalité des efforts, la technologie salvatrice, l'ignorance, le statu quo social, le phénomène de goût d'eau et les habitudes ancrées ainsi que la première impression sont considérés par l'auteur comme les freins psychologiques qui bloquent la participation des citoyens à la collecte des MO.

¹ Léger et Pruneau (2015)

Nous postulons que les citoyens ayant une connaissance ne serait-ce que générale ou basique de ces procédés, s'impliqueraient mieux dans leur rôle idéal quant à la VMO, en dépit des obstacles qu'ils peuvent rencontrer.

2.3 LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LA VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le développement durable est généralement défini comme un « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs »¹. Cette définition issue du rapport de Brundtland ne fait pas l'unanimité chez tous les chercheurs, parce qu'elle ne prene pas en compte toutes les dimensions, comme le mentionne Guédé (2022, p. 70) dans sa thèse de doctorat. Mais ce qui est important de retenir ici, c'est que toutes les définitions proposées dans la littérature scientifique englobent la dimension environnementale. Cette dimension est définie par Joumard (2019, p. 11) comme « [L'] ensemble des impacts des activités humaines sur les ressources, les écosystèmes, la santé humaine, le bien-être des hommes et des femmes, et le patrimoine anthropique ». La dimension environnementale du développement durable lutte pour la sauvegarde de l'environnement et du cadre de vie des humains. Cela passe par la réduction des GES émis par l'ensemble des activités humaines et la valorisation des MR en des produits secondaires ainsi que la protection des espèces faunistiques et floristiques. Les objectifs poursuivis par

¹ <https://www.dicopart.fr/fr/dico/developpement-durable-0> [Page consultée le 04 août 2022]

cette dimension du développement durable rejoint bien le principe de 3RV que préconise la GMR à savoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation des MR dans le but de réduire les impacts des activités humaines sur l'environnement et la conservation de la planète pour les générations futures.

2.4 LE DEVELOPPPEMENT TERRITORIAL ET LA VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Qu'entendons-nous par la notion de développement territorial ?

Le développement territorial est :

« [un] processus durable de construction et de gestion d'un territoire, à travers lequel la population de celui-ci définit, au moyen d'un pacte sociopolitique et de la mise en place d'un cadre institutionnel approprié au contexte, son rapport à la nature et son mode de vie, consolide les liens sociaux, améliore son bien-être et construit une identité culturelle qui a sa base matérielle dans la construction de ce territoire. »¹.

De cette définition, nous retenons deux éléments qui nous paraissent essentiels pour mieux faire le lien entre le développement territorial et la VMR. Ces éléments sont : l'implication de la population dans la construction du territoire et l'amélioration de leur bien-être. Tout comme le développement territorial, la VMR vise d'une part, à rendre le cadre de vie vivable par la bonne GMR, qui implique, la VMO générées par la population dans le but de réduire les polluants toxiques présents dans l'environnement, et aussi l'utilisation des dérivées de cette valorisation, notamment, le compost, dans l'aménagement

¹ <https://www.clicours.com/la-resilience-territoriale-definition-et-enjeu-du-21eme-siecle/>
[Page consultée le 04 août 2022]

territorial. Cette initiative favorise l'attractivité territoriale des touristes et dans le même sens, elle accroît l'économie de ces territoires et également revitalise ces derniers. D'autre part, elle renforce l'ancrage territorial puisque la population se sent impliquer dans le développement de son territoire.

2.5 LES REPÈRES CONCEPTUELS DE L'ÉTUDE

Pour élaborer et explorer des propositions de recherche, nous avons fait le choix de nous positionner par rapport à la théorie du comportement planifiée (TCP) d'Ajzen (1991). Cette théorie est une forme améliorée de la théorie de l'action raisonnée d'Ajzen et de Fishbein (1980)¹. Elle a pour but de prédire et d'expliquer le comportement des êtres humains dans des contextes précis ou le comportement est planifié à l'avance (Ajzen, 1991). Ce modèle a été utilisé dans plusieurs domaines, dont celui de l'environnement (Armitage & Conner, 2001; Ma, Yang, & Truong, 2014) dans le but de prédire le comportement des individus dans les pratiques de recyclage par exemple.

La TCP prend en compte trois composantes : les attitudes envers le comportement, c'est-à-dire « le degré auquel une personne a une évaluation favorable ou défavorable du comportement en question » (Ajzen 1991, p. 188)², la pression des normes sociales et la perception de contrôle comportemental. Dans le cadre de cette étude, la pression des normes sociales et la perception de contrôle comportementale seront utilisées parce

¹ Voir Léger et Pruneau (2015, p. 3)

² Citer par Houme (2009, p. 59)

qu'elles influencent l'adoption des comportements. Les attitudes envers le comportement n'ont pas été retenues parce que selon Michelik (2008), il est difficile d'établir clairement un lien entre les attitudes et le comportement. Pour Kollmuss et Agyeman (2002)¹, les attitudes ont une faible influence sur le comportement en environnement. Nous ajouterons à la pression des normes sociales et à la perception de contrôle comportemental, les facteurs cognitifs. L'avantage d'avoir utilisé la TCP est qu'elle permet l'ajout d'autres concepts.

2.5.1 LES FACTEURS COGNITIFS

Ils sont définis par Léger et Pruneau (2015, p. 4) comme un ensemble de connaissances environnementales qu'un individu détient ; sa capacité à accomplir des actions et son niveau de conscientisation envers l'environnement. Kollmuss et Agyeman (2002)², évoquent que le manque de connaissance des problèmes environnementaux paralyse l'adoption d'un nouveau comportement. Pour Matteau (2018), les connaissances environnementales sont considérées comme étant le seul facteur influençant directement l'adoption de comportements environnementaux, d'où notre intérêt pour cette composante. Kollmuss et Agyeman (2002) mentionnent également que les facteurs cognitifs influencent le changement des attitudes ainsi que des valeurs (voir Matteau, 2018). Cela induit notre première hypothèse de recherche.

¹ Citer par Léger et Pruneau (2015, p. 5)

² Voir Matteau (2018, p. 13)

Hypothèse de recherche N°1 : les connaissances dont disposent les citoyens dans la VMO sont insuffisantes, ce qui peut expliquer les difficultés de VMO qu'ils rencontrent.

2.5.2 LA PRESSION DES NORMES SOCIALES

L'organisation de coopération et de développement économique (2008)¹, désigne la pression des normes sociales comme un élément important dans le choix de recyclage des individus. Elle découle des croyances normatives et subjectives. Elle est définie comme : « les influences ou pressions sociales que perçoit [un individu] à entreprendre l'action » (Houme, 2009, p. 61). Ces influences proviennent de l'entourage immédiat de l'individu comme la famille, les amis, le voisinage, les collègues du travail, etc. Selon la TCP, lorsqu'un individu ressent de la pression des êtres chers à l'adoption d'un nouveau comportement, il y a plus de chance que ce dernier se mette en place (Marceau, 2017, p. 18). Dans notre étude, la pression des normes sociales prend en compte les normes environnementales mises en place pour faciliter l'adoption des comportements environnementaux par les individus. Et aussi le regard que les citoyens de Saguenay ont sur la GMO au niveau de la municipalité. C'est d'ailleurs ce qui nous amène à formuler notre deuxième hypothèse de recherche.

¹ Ibid. (2015, p. 1)

Hypothèse de recherche N°2 : Les citoyens sont peu impliqués dans la VMO peut-être parce qu'ils ressentent une faible pression des normes sociales.

2.5.3 LA PERCEPTION DE CONTRÔLE COMPORTEMENTAL

Elle découle des croyances de contrôle et fait référence aux défis et aux contraintes que ressent l'individu dans l'adoption d'un nouveau comportement (Marceau, 2017). Elle prend en compte les « expériences passées » liées à ce nouveau comportement et les « obstacles futurs » que l'individu « anticipe » (Ibid. p. 18). Cette composante découle également de la TCP comme la précédente. Elle est déterminante dans cette étude puisqu'elle permettra d'avoir des informations sur les ressources dont disposent les individus dans l'adoption d'un nouveau comportement (Fiorello, 2011). Selon Ajzen (1991)¹, la perception de contrôle comportemental est élevée chez un individu lorsqu'il dispose des ressources nécessaires et fait face à peu d'obstacles. Elle influence positivement les comportements pro-environnementaux comme les précédents soient les facteurs cognitifs et la pression des normes sociales.

Cela nous amène donc à émettre les deux autres hypothèses de recherche suivantes :

¹ Voir Marceau (2017, p. 18)

Hypothèse de recherche N°3 : L'absence de matériels de collecte des MO chez les citoyens fait que ces matières sont envoyées dans les LET.

Hypothèse de recherche N°4 : Les citoyens sont confrontés à plusieurs difficultés dans leur élan de VMO, c'est ce qui justifie leur faible participation.

Voici un récapitulatif des différentes hypothèses de recherche (HR).

HR1 : Les connaissances dont disposent les citoyens dans la VMO sont insuffisantes, c'est pour cela ils rencontrent des difficultés à valoriser leurs MO.

HR2 : Les citoyens sont très peu impliqués dans la VMO, parce qu'ils ressentent une faible pression des normes sociales.

HR3 : L'absence de matériels de collecte des MO chez les citoyens fait que ces matières sont envoyées dans les LET.

HR4 : Les citoyens sont confrontés à plusieurs difficultés dans leur élan de VMO, c'est ce qui justifie leur faible participant.

Le chapitre suivant présente la méthodologie de recherche retenue dans le cadre de cette étude.

CHAPITRE 3 :

LA MÉTHODOLOGIE

Ce chapitre présente l'ensemble des méthodes utilisées pour vérifier et/ou explorer les propositions de recherche formulées au chapitre précédent. Il sera question de présenter le positionnement épistémologique et l'approche retenus (3.1), l'échantillonnage (3.2), la collecte des données (3.3) ainsi que de la transcription de ces dernières (3.4). Enfin, on parlera du traitement et de l'analyse de ces données (3.5) ainsi que des considérations éthiques (3.6) et des difficultés rencontrées (3.7). On parlera également de la pertinence sociale et scientifique (3.8) et les limites méthodologiques (3.9).

3.1 LE POSITIONNEMENT ÉPISTÉMOLOGIQUE ET L'APPROCHE QUALITATIVE

Pour reprendre les propos de Cherkaoui et Haouata (2017, p. 7) ainsi que de Martineau (2021, pp. 257-258), il est d'une importante nécessité de préciser la position épistémologique d'une recherche, car c'est elle qui permet de comprendre « l'essence de la réalité observée ». Jonnaert et Vander Borght (2008)¹ définissent le positionnement épistémologique comme « le cadre général ou le paradigme (par exemple, l'empirisme, le positivisme, le réalisme, le socioconstructivisme...) » dans lequel le chercheur inscrit sa démarche de production de la connaissance.

¹ Voir Therriault et Harvey (2011, p. 75)

Le paradigme épistémologique dans lequel s'inscrit cette étude est l'interprétativisme. Il est apparu le plus adapté à cette étude, parce qu'il permet de décrire, de comprendre et d'interpréter les réalités observées (Mozou, 2016, p. 64). Rappelons qu'il est question dans cette recherche de comprendre les défis que rencontrent les citoyens dans l'adoption des comportements pro-environnementaux, notamment dans la GMO.

L'un des prolongements logiques de ce positionnement est notre choix d'approche qualitative pour la collecte et l'analyse des données. Elle est, selon nous, la plus pertinente et la mieux adaptée à la nature de nos « objectifs de recherche » (Pinard, Potvin, & Rousseau, 2004, p. 60). Comme le mentionne Wahnich (2006, p. 10),

« [...] seules les études qualitatives permettent, par l'analyse sociologique, de comprendre les mécanismes de l'opinion, de comprendre pourquoi les gens pensent ceci ou cela, pourquoi ils s'autorisent ou non telle ou telle pratique, comment ils comprennent leur environnement ».

Dans le même ordre d'idée, Dumez (2011) mentionne également que l'approche qualitative attire l'attention sur les acteurs dans le but de les comprendre, lorsqu'ils sont dans un contexte ou dans une situation précise. Le choix de l'approche qualitative pour cette étude se justifie de trois manières différentes. D'abord, il a été guidé par notre question de recherche qui est de comprendre et de décrire les facteurs qui retardent la mise en place des bonnes pratiques de GMO chez les citoyens. Ensuite, ce choix a été motivé par le but de l'approche qualitative qui est de comprendre le sens des

phénomènes sociaux dans leur contexte (Fortin & Gagnon, 2016, p. 31). Enfin, l'objectif général de la recherche a également motivé ce choix.

3.2 L'ÉCHANTILLONNAGE

Dans le cadre de ce projet de recherche, neuf participants ont été retenus. Ces participants sont repartis dans les trois arrondissements de la ville de Saguenay, soit : Chicoutimi, Jonquière et la Baie. L'échantillonnage en boule de neige¹ a été retenu pour recruter ces derniers. Ce type d'échantillon est privilégié, parce qu'il permet aux participants de recommander d'autres participants au chercheur. Nous l'avons utilisé dans cette étude parce que nous avons eu des difficultés à recruter des participants et c'était la seule alternative qui s'offrait à nous. Nous avons dans un premier temps recruté un citoyen dans chaque arrondissement, qui s'est chargé dans un second temps de nous recommander un autre citoyen qui respectait les critères d'inclusion de notre étude. Le tableau suivant est un récapitulatif de l'échantillon à l'étude.

TABLEAU 1 : L'ÉCHANTILLON À L'ÉTUDE

Citoyens	Nombres
Chicoutimi	3
Jonquière	3
La Baie	3
Total	9

Étant donné que l'échantillon a été défini, il sera question maintenant d'aborder le dispositif de collecte des données.

¹ <https://mexalex.com/fr/%C3%89chantillonnage-en-boule-de-neige-d%C3%A9finition-m%C3%A9thode-avantages-et-inconv%C3%A9nients/> [Page consultée le 23 août 2022]

3.3 LA COLLECTE DES DONNÉES

Dans cette section, on abordera le choix de l'entrevue individuelle semi-dirigée (3.3.1), le canevas d'entrevue (3.3.2), le profil des participants (3.3.3) ainsi que le recrutement de ces derniers (3.3.4) et le déroulement des entrevues (3.3.5).

3.3.1 L'ENTREVUE INDIVIDUELLE SEMI-DIRIGÉE

L'entrevue individuelle semi-dirigée est définie par Savoie-Zajc (2016, p. 340; 2021, p. 276) comme :

« Une interaction verbale animée de façon souple par le chercheur. Celui-ci se laissera guider par le rythme et le contenu unique de l'échange dans le but d'aborder, sur un mode qui ressemble à celui de la conversation, les thèmes généraux qu'il souhaite explorer avec le participant à la recherche. Grâce à cette interaction, une compréhension riche du phénomène à l'étude sera construite conjointement avec l'interviewé ».

Cette technique de collecte des données a été retenue pour cette étude, parce qu'elle offre plusieurs avantages au chercheur. D'une part, elle permet d'établir une liste des sujets à aborder, à partir desquels, les questions formulées sont présentées au répondant dans un ordre choisi par le chercheur (Fortin, 2010, p. 282). Cette façon de faire, permet de rebondir sur les propos du répondant. D'autre part, parce qu'elle ne suit pas une structure prédéfinie. De plus, parce qu'elle permet au participant « de décrire, de façon détaillée et nuancée, son expérience, son savoir et son expertise » sur le phénomène étudié (Savoie-Zajc, 2021, p. 279). Cependant, elle nécessite de longues

heures pour la retranscription des données récoltées. Les entrevues de cette recherche ont duré approximativement 45 minutes pour chacune d'entre elles.

Ces entrevues ont été guidées par un canevas d'entrevue (voir annexe 4). Une première version du canevas d'entrevue a été conçue. Cette dernière a été ajustée et adaptée aux objectifs de recherche après deux entrevues tests. Au début de chaque entrevue, nous avons rappelé aux participants le contexte dans lequel cette recherche était réalisée. Ce contexte s'inscrit dans le cadre d'une maîtrise en études et interventions régionales à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC). Ensuite, les objectifs de l'étude et les principaux thèmes ont été énumérés. Enfin, le consentement verbal des participants a été recueilli.

3.3.2 LE CANEVAS D'ENTREVUE

Il regroupe les questions abordées lors de l'entrevue. Ces questions sont classées sous chaque objectif spécifique.

TABLEAU 2 : LE REGROUPEMENT DES QUESTIONS PAR OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	QUESTIONS
OS 1 : Présenter les connaissances des citoyens sur la VMO.	Q1 : Que savez-vous sur la VMO ? Q9 : Êtes-vous informé par la municipalité de Saguenay des types de matières acceptées pour la VMO ? Q10 : Selon vous, comment les MO sont valorisées dans la ville de Saguenay ?

<p>OS 2 : Décrire le mode actuel de VMO adopté par les citoyens</p>	<p>Q2 : Quelles techniques de VMO, avez-vous choisies pour valoriser vos matières ?</p> <p>Q3 : Comment avez-vous inclus cette technique de VMO dans vos habitudes quotidiennes ?</p>
<p>OS 3 : Évaluer le niveau d'implication de ces citoyens dans le processus de VMO</p>	<p>Q4 : Pouvez-vous nous dire votre rôle en tant que citoyen dans le processus de VMO ?</p> <p>Q5 : Selon vous, est-ce que vous jouez actuellement ce rôle ?</p> <p>Q6 : Pensez-vous que vous êtes impliqué en tant que citoyen dans le processus de VMO ?</p> <p>Q7 : Êtes-vous ouvert à l'utilisation du bac brun dans votre résidence ?</p>
<p>OS 4 : Identifier les défis que rencontrent ces citoyens pour valoriser les MO</p>	<p>Q13 : Quelles sont les difficultés que vous rencontrez généralement pour valoriser vos MO ?</p> <p>Q14 : Qu'est-ce qui cause ces difficultés d'après vous ?</p>

3.3.3 LE PROFIL DES PARTICIPANTS

Pour atteindre les objectifs de l'étude, les critères d'admissibilité ci-dessous ont été retenus :

- Être adulte (18 ans ou plus). Selon RECYC-QUÉBEC (2015), les personnes âgées de 18 ans et plus sont généralement celles qui sont responsables ou coresponsables de la GMR dans leur domicile. Par conséquent, ce sont ces personnes qui peuvent prendre la décision de recycler dans leur ménage.

- Être citoyen résident dans l'un des trois arrondissements (Chicoutimi, Jonquière et la Baie) de la ville de Saguenay. Les citoyens non-résidents ne sont pas pertinents pour cette étude, parce qu'ils ne sont pas domiciliés sur le territoire de Saguenay, donc ils ne sont pas informés de la GMR de la ville.
- Être responsable de la GMR de son ménage. Selon la littérature, les personnes responsables sont celles qui prennent les décisions de recyclage dans la GMR de leur domicile (RECYC-QUÉBEC, 2015).
- Être un citoyen qui pratique la VMO ou non.

Tous les participants de l'étude respectent ces critères. Le recrutement de ces derniers s'est déroulé comme suit.

3.3.4 LE RECRUTEMENT DES PARTICIPANTS

La phase de recrutement des participants s'est déroulée entre le 1er mai et le 24 juillet 2021. Nous avons utilisé le réseau social Facebook ainsi que notre réseau personnel pour entrer en contact avec ces derniers. Tout d'abord, nous avons sélectionné des groupes Facebook qui traitent des thématiques liées à l'environnement. Ensuite, nous avons publié l'annonce de recrutement de notre projet de recherche dans chacun desdits groupes. Cette étape a permis d'avoir les premiers répondants. Ces derniers nous ont recommandé d'autres participants pour notre étude. Enfin, nous avons pris le soin d'expliquer aux participants, leur rôle dans le projet et nos attentes. Cette

étape a été suivie de l'envoi du formulaire d'information et de consentement (voir annexe 3) et le choix avec eux d'une date pour l'entrevue.

3.3.5 LE DÉROULEMENT DES ENTREVUES AVEC LES PARTICIPANTS

Toutes les entrevues ont été réalisées en ligne par visioconférence (via la plateforme Zoom), compte tenu du contexte pandémique de la Covid-19. Elles ont été enregistrées automatiquement sur notre ordinateur, avec l'autorisation des participants. Au total, neuf entrevues ont été réalisées. Les entrevues commençaient par une brève présentation du chercheur, un rappel du projet d'étude et l'obtention du consentement verbal des participants.

3.4 LA TRANSCRIPTION DES DONNÉES

Une fois les entrevues terminées, nous avons procédé à leur transcription. Cette phase a permis de saisir à l'aide d'un ordinateur et du logiciel « Word », les données récoltées auprès de nos participants. Pour nous assurer d'avoir des données qui prennent intégralement les dires des participants, nous avons retranscription ces données de façon manuelle et en étant le plus fidèle possible aux propos de nos participants comme le recommande Savoie-Zajc (2021, p. 293). Cette étape nous a pris plus de temps. Nous avons éliminé les hésitations (euh, ben...) et les répétitions de phrases constatées à plusieurs reprises lors de la transcription littérale comme le suggèrent Côté, Simard, Lemay et St-Amand (2009). Le but poursuivi en procédant ainsi est de rendre « la lecture, la codification et l'analyse des données » plus faciles (Côté et al., 2009).

3.5 LE TRAITEMENT ET L'ANALYSE DES DONNÉES

Après avoir réalisé les entrevues, nous avons retranscrit littéralement les données enregistrées sur la plate-forme zoom. Cette étape est primordiale pour poursuivre notre analyse. Ensuite, nous avons importé les données dans le logiciel d'analyse qualitative « N'vivo 12¹ ». Une fois les données importées, nous les avons codifiées par thèmes (nœuds). Le codage ouvert a été privilégié. À ce niveau, nous avons classé tous les extraits des entrevues qui touchent à des thèmes précis.

L'analyse thématique a été utilisée pour analyser les données recueillies. Cette méthode d'analyse consiste à « transposer d'un corpus donné en un certain nombre de thèmes représentatifs du contenu analysé, et ce, en rapport avec l'orientation de la recherche (la problématique) » (Paillé & Muchielli, 2012). L'analyse thématique nous permet de donner du sens au discours des participants.

3.6 LES CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES

À l'UQAC, les recherches scientifiques impliquant les êtres humains nécessitent l'approbation d'un comité d'éthique de la recherche (CÉR). Dans le cadre de cette étude, nous avons formulé une demande de certification éthique auprès du CÉR de l'UQAC. Le 1er avril 2021, nous avons reçu l'approbation du CÉR. La lettre d'approbation se trouve en annexe 1.

¹ <https://www.qsrinternational.com/nvivo-qualitative-data-analysis-software/support-services/nvivo-downloads> [Page consultée le 21 août 2021]

La confidentialité des informations recueillies et l'anonymat des participants à l'étude sont très importants dans les aspects éthiques. Ainsi, pour la confidentialité des informations recueillies, nous avons créé et sécurisé des dossiers sur notre ordinateur et sur une clé amovible (USB) qui est accessible uniquement par code et dont seul le chercheur a le mot de passe. Ces dossiers vont nous servir de lieu sécurisé pour déposer tous les enregistrements audios, les verbatims et tous les autres documents sensibles.

3.7 LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Plusieurs difficultés importantes ont été rencontrées dans la phase de recrutement des participants au projet. La plus importante est celle du recrutement des participants. Au début de notre recherche, il était question de recruter des participants du secteur privé (entreprises) ainsi que du secteur public (municipalité de Saguenay) et les citoyens. À cause de la non disponibilité des représentants du secteur privé et de la municipalité et le refus de certains d'entre eux de participer au projet, nous avons alors choisi d'orienter notre recherche vers les citoyens. Le recrutement de ces derniers n'a pas été facile, puisqu'il a fallu beaucoup de temps pour avoir nos premiers répondants sur les différents canaux utilisés, notamment sur la plateforme Facebook. Ensuite, la campagne de sponsorship Facebook a été payée aux frais de l'étudiant. Enfin, le contexte pandémique a aussi été contraignant pour avoir accès à la documentation.

3.8 LES PERTINENCE SCIENTIFIQUE ET SOCIALE DE LA RECHERCHE

En termes d'utilité sur le plan social, cette recherche va permettre à la municipalité de Saguenay de renforcer ses pratiques actuelles de GMR, dans le but d'aider les citoyens à adopter les bonnes habitudes de VMO. Ensuite, elle va aider à réduire la quantité de déchets à envoyer dans les LET et de surcroit réduire les émissions de GES dans l'environnement. Enfin, elle va contribuer à la littérature scientifique au sujet des comportements pro-environnementaux.

3.9 LES LIMITES MÉTHODOLOGIQUES

La présente étude comporte quelques limites à souligner. Elles concernent le cadre conceptuel ainsi que la méthodologie de l'étude et l'analyse des résultats. Ces limites peuvent donc susciter une certaine méfiance face aux résultats trouvés. Le cadre conceptuel utilisé est inspiré de la théorie du comportement planifié (TCP) d'Ajzen (1991). En fait, nous avons modifiée et adaptée la TCP à notre étude. Étant donné que c'est une théorie qui est flexible dans le sens qu'on peut enlever ou ajouter certains concepts, nous avons gardé la pression des normes sociales ainsi que la perception de contrôle comportementale auxquelles nous avons ajouté les facteurs cognitifs. Même si les concepts retenus proviennent de la littérature scientifique, il est important de mentionner qu'il existe une part de subjectivité dans la construction de ces derniers parce que le choix repose quand même sur le

chercheur. Il est donc nécessaire que les études futures évaluent la pertinence de ce cadre conceptuel dans d'autres études.

La deuxième limite est celle de l'échantillon à l'étude, qui n'est pas représentatif de l'ensemble de la population étudiée. Selon Pires (1997), dans une recherche qualitative, l'échantillon à l'étude ne peut pas faire l'objet d'une généralisation statistique, mais plutôt d'une généralisation empirique. C'est pour cela Wahnich (2006, p. 10), recommande d'interviewer entre 20 et 25 personnes pour avoir de bons résultats. À cause des contraintes de temps inhérentes à la réalisation de ce projet de recherche, neuf participants ont été interviewés. Il serait donc intéressant que les prochaines recherches agrandissent la population à l'étude afin d'avoir un échantillon représentatif. Cela permettra aussi de recueillir une quantité importante de données à analyser. L'approche quantitative peut aussi être utilisée dans de futures recherches afin d'assurer une plus forte représentativité de l'échantillon.

La troisième limite de cette étude concerne la phase de codification des entrevues qui a été à sens unique. En fait, le codage des entrevues a été réalisé principalement par le chercheur principal. Nous pensons donc que si elle avait été réalisée par plusieurs chercheurs, les données obtenues seraient plus fournies. Ce qui nous mettrait sûrement à l'abri de l'utilisation de notre « propre cadre d'analyse » comme le mentionnent Corbin et Strauss (2008)¹ et

¹ Ces auteurs et ceux qui suivent ont été cités par Fortin et Gagnon (2016, p. 361)

Holloway et Wheeler (2010). Nous recommandons que les futures recherches prennent en compte cet aspect.

La quatrième limite est liée à la non-validation des propos retranscrits auprès des participants de l'étude. Les propos des participants n'ont pas été validés à cause du temps imparti qui était limité pour la réalisation de ce projet de recherche. À notre avis, il serait important que les futures recherches valident les données retranscrites auprès des participants avant le début de la codification.

La cinquième limite concerne le choix des groupes Facebook favorables aux questions environnementales et à l'approche boule de neige qui a été privilégiée pour cette étude. Il est donc essentiel que les futures recherches prennent aussi en compte des participants qui ne sont pas favorables aux questions environnementales afin d'avoir des données pertinentes à analyser. Il faut également que les futures recherches choisissent une approche autre que celle en boule de neige. Cela permettra de diversifier les données recueillies, puisqu'avec cette approche les participants semblent penser de la même manière.

CHAPITRE 4 :

LA DESCRIPTION ET L'ANALYSE DES DONNÉES

Le chapitre 4 présente et analyse les données recueillies au cours des différentes entrevues. Il est organisé en deux grandes parties. La première partie aborde l'interprétation superficielle des résultats (4.1) et la deuxième présente les résultats (de 4.2 à 4.5).

Le tableau 3 ci-dessous est un tableau comparatif des résultats des différentes entrevues. Il fournit plus de détails sur les données collectées.

TABEAU 3 : LE TABLEAU COMPARATIF DES INTERVIEWÉS

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES		THÈMES	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Présenter les connaissances citoyens sur les MO	des	VMO	X	X	X					X	X
		Différentes techniques de VMO	X	X		X	X		X	X	X
		Matières compostables	X	X	X	X	X	X	X	X	X
		Formation en compostable	X	X			X				
		Sources d'informations	X			X	X		X		X
		Avantages de la valorisation	X		X			X			
		Rôle de la municipalité	X	X	X	X	X	X	X	X	X
		Conséquence de l'enfouissement des MO		X							
Décrire le mode actuel de VMO adopté par ces citoyens		Compostage domestique et feuillicyclage	X	X		X	X		X	X	
Rendre compte du niveau d'implication de ces citoyens dans le processus de VMO		Responsabilités des citoyens	X	X	X	X	X	X	X	X	X
		Participation et implication	X	X	X	X	X	X	X	X	X
		Acceptabilité sociale	X	X	X	X			X	X	X
		Fréquence de VMO	X	X		X	X		X	X	
		Facteur favorisation la valorisation	X	X		X	X			X	
Identifier les défis que rencontrent les citoyens pour valoriser les MO		Manque d'informations	X	X	X	X	X	X	X	X	X
		Manque d'espace dans les logements	X	X	X	X	X	X	X	X	X
		Mauvaises odeurs et présence des mouches	X	X	X		X	X	X	X	X
		Absence du bac brun			X			X			
		Saison hivernale		X		X	X				
		Restriction sur les types de matières compostables au niveau domestique	X			X					
		Manque de temps	X								X

P = Participant à l'étude

Le tableau 4 ci-dessus compare les interviewés entre eux. Il montre que 9 participants ont été interviewés pour cette étude. Ces participants ont abordé plusieurs thèmes lors des entrevues. Ces thèmes sont regroupés et classés selon chaque objectif spécifique. Nous constatons que les interviewés ayant abordé le plus de thèmes lors des entrevues sont ceux qui pratiquent la VMO, comme c'est le cas des participants 1, 2, 4, 5, 7 et 8 comparativement à ceux qui ne le font pas (participants 3, 6 et 9). Nous constatons également que les thèmes suivants ont été abordés par tous les participants : la question des matières compostables, le rôle de la municipalité, les responsabilités des citoyens, et leur participation et implication dans la GMO, ainsi que le manque d'informations et le manque d'espace dans les logements.

4.1 L'INTERPRÉTATION DESCRIPTIVE DES RÉSULTATS

En nous basant sur les données collectées, nous observons que tous les participants à l'étude possèdent des connaissances sur les types de matières compostables ainsi que le rôle que joue la municipalité dans le processus de VMO. Les données montrent également que certains participants ont suivi une formation préalable en compostage et connaissent les avantages liés à la VMO. Il a été constaté que quelques participants ont pu donner une définition de la VMO ainsi que les différentes sources d'informations qu'ils exploitent pour se tenir informer. Un participant a abordé les conséquences de l'enfouissement des MO sur l'environnement et un peu plus de la moitié d'entre eux ont pu nommer les différentes techniques de VMO.

Ensuite, pour la VMO, on note que plus de la moitié des participants pratiquent le compostage domestique et le feuillicyclage. Quant à leurs responsabilités et implication dans le processus de VMO, tous les participants à l'étude ont nommé les actions qu'ils entreprennent au quotidien pour participer au dit processus. La très grande majorité des participants à l'étude ont également mentionné la fréquence à laquelle les MO étaient valorisées à leur niveau. On remarque aussi qu'un peu plus de la moitié des participants ont cité les facteurs qui peuvent favoriser la pratique de la VMO et la très grande majorité d'entre eux ont mentionné leur position face à la VMO.

Enfin, concernant les défis liés à la VMO, tous les participants ont évoqué le manque d'informations ainsi que le manque d'espace dans les logements comme de véritables obstacles pour les citoyens. La grande majorité d'entre eux ont indiqué les mauvaises odeurs et la présence des mouches comme d'autres freins à la VMO. Quelques participants ont également mentionné l'absence des bacs bruns ainsi que les restrictions sur les types de MO compostables au niveau domestique. Ils ont aussi nommé le manque de temps comme des difficultés qu'ils rencontrent pour participer à la VMO. On observe également que la saison hivernale pose problème à certains participants.

4.2 LES CONNAISSANCES DES CITOYENS SUR LA VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES

Dans cette section, nous présenterons les sources d'informations par lesquelles les citoyens se tiennent informés. Ensuite, nous exposerons les

différentes techniques de valorisation des MO ainsi que les types de matières compostables. Enfin, nous aborderons les opinions des citoyens sur le rôle que joue la municipalité dans la GMO.

4.2.1 LES SOURCES D'INFORMATIONS, LA DÉFINITION DE LA VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES, LES AVANTAGES ET LES CONSÉQUENCES DE L'ENFOUISSEMENT

Plus de la moitié des participants à l'étude mentionnent que les connaissances qu'ils possèdent, proviennent de plusieurs sources d'informations. Elles sont catégorisées en quatre types: 1) les médias, 2) les institutions scolaires, 3) les réseaux personnels et 4) certains services municipaux. S'agissant des médias, un peu plus de la moitié des participants font référence à la télévision et à l'internet qui seraient leur première source d'informations. Grâce à ces dernières, ils essayent de se tenir informés pour enrichir leurs connaissances, puisque ces informations ne sont jamais semblables d'une municipalité à une autre.

« J'ai de l'information et j'essaye de me tenir au courant, parce que cette information-là, des fois elle change [...]. Elle change aussi selon des contextes, donc voilà ! Elle change aussi selon la valorisation [...]. » (Participant 1).

Ensuite, pour certains participants, le fait de fréquenter les endroits comme les institutions scolaires leur permettaient de facilement s'instruire sur les questions environnementales. D'après ces derniers, ils arrivent facilement à avoir accès aux supports d'informations comme des livres. Aussi, un participant a également souligné que les échanges entre le voisinage lui permettaient d'être à jour sur ces connaissances. Enfin, certaines

municipalités comme la ville de Montréal, celle de Saint-Félix d’Otis ainsi que d’autres municipalités voisines ont été citées par certains participants comme les endroits où ils vont chercher de l’information. À en croire ces derniers, la ville de Saguenay ne dispose pas d’informations sur son site internet, sur la VMO, puisqu’elle ne valorise pas actuellement ses matières.

Quelques participants reconnaissent l’importance de la VMO pour l’environnement. Ces derniers affirment que la VMO est indispensable pour la sauvegarde de l’environnement, qui est notre patrimoine commun. Et aussi, une alternative pour réduire l’exploitation des ressources premières. Un participant le résume ainsi :

« Ces matières [MO] pourront permettre de créer de nouveaux produits, par exemple, certains déchets peuvent permettre de mettre sur le marché d’autres produits, au lieu d’aller chercher d’autres matières pour créer encore ce genre de produits. Grâce à ces matières collectées, ça peut permettre de mettre sur le marché de nouveaux produits et ainsi protéger l’environnement. » (Participant 6)

Plus de la moitié des participants mentionnent que la VMO consiste à récupérer, à réutiliser, à transformer et à valoriser les MO générées par les ménages ou par les ICI pour leur donner une seconde vie. Ils mentionnent également que le produit fini peut être réutilisé de plusieurs façons : *« il y en a qui vont utiliser le fumier [...] pour pouvoir chauffer la..., leur bâtiment agricole [...] »* (participant 8). Il peut aussi servir dans les cultures, dans le jardinage, dans les textiles et dans la cosmétique. Un participant définit la VMO comme suit :

*« La valorisation des matières organiques, je pense que c'est une façon, c'est une manière de récupérer [...] et réutiliser ce qui a déjà été utilisé. C'est le processus... c'est le fait de récupérer et transformer les déchets organiques issus soient de la production domestique, ou en entreprise [...]. Je pense que son objectif c'est de protéger l'environnement. »
(Participant 9)*

Un seul participant a évoqué le fait que l'envoi des MO dans le LET était néfaste pour l'environnement. Par conséquent, il est essentiel de détourner ces matières de ce lieu pour éviter la surexploitation de la terre et son épuisement. Transporter des quantités importantes de déchets dans le LET fait que ce dernier se remplit très vite. Cette situation réduit la durée de vie des LET. Un participant s'exprime en ces termes :

« Ce que je sais, c'est que lorsque c'est enfoui avec toutes les autres matières, la matière organique produit du gaz qui est néfaste, du métal et que l'on devrait [...] à cause de ça [...] le retirer des sites d'enfouissement. » (Participant 2)

En définitive, l'analyse de ces résultats montre que la question de la VMO n'est pas un nouveau sujet chez les participants. Pour être à jour sur les connaissances qu'ils ont sur ce sujet, plus de la moitié d'entre eux utilisent plusieurs canaux d'informations dont entre autres la télévision, l'internet, les livres et les discussions avec le voisinage. De plus, quelques-uns des répondants reconnaissent l'importance de la VMO. Par conséquent, il serait important de les détourner des LET pour en faire autres choses.

4.2.2 LES DIFFÉRENTES TECHNIQUES DE VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES

En ce qui concerne les techniques de VMO, il ressort des données collectées qu'il existe plusieurs techniques pour les mettre en valeur. Quelques participants ont affirmé n'avoir aucune idée de comment les MO sont valorisées en général. Ce constat a été fait chez un participant qui ne valorise pas les MO ainsi que chez un autre qui ne participe pas à la collecte séparée des MO dans son ménage. En revanche, le constat n'est pas le même chez la presque grande majorité des participants qui ont adopté une technique de VMO, de même que chez un participant qui participe à la collecte séparée des MO dans son ménage. Ces derniers ont pu nommer plusieurs techniques de VMO. Il s'agit entre autres du compostage domestique et communautaire, de la biométhanisation, du lombricompostage, de l'herbicyclage ainsi que du feuillicyclage. Par exemple, le participant 4 s'exprime comme suit :

« [...] le compostage domestique, moi, je le fais là depuis sûrement 20 ans là [...], l'herbicyclage, oui, c'est sûr que je fais ça aussi. Je [ne] ramasse pas l'herbe que je coupe. Ensuite [...] le compostage communautaire, oui, je sais que ça existe [...] ensuite [...] pour le feuillicyclage [...] c'est avec la tondeuse passer par-dessus nos feuilles, puis les laisser sur le terrain pour [...] que ça ce compost toute seule là, pour que ça fasse de l'humus là. » (Participant 4)

En somme, les participants qui valorisent les MO sont plus informés des techniques de VMO contrairement à ceux qui ne le font pas. Ce manque d'informations s'explique par le fait que les participants qui pratiquent la VMO sont toujours en quête d'informations comme nous le montrent les données, pour mieux valoriser leurs MO. Par contre, ceux qui ne le font pas sont moins

précis lorsqu'il s'agit de donner certains détails en lien avec le processus de valorisation. Il sera question dans la section suivante d'aborder les types de matières compostables.

4.2.3 LES TYPES DE MATIÈRES COMPOSTABLES

Il est question dans cette section de présenter les connaissances que possèdent les citoyens sur les MO compostables à domicile. Pour tous les participants, les matières compostables acceptées pour la VMO ne sont pas les mêmes selon la technique de valorisation choisie. Par exemple, les MO utilisées au niveau du compostage domestique diffèrent de celles utilisées au niveau du compostage municipal. Cette différence se fait remarquer au niveau de cette même matière dans certaines municipalités. C'est-à-dire que, ce sont les municipalités elles-mêmes qui définissent les types de MO compostables à l'échelle municipale. Par conséquent, les types de MO compostables sont différents d'une municipalité à une autre. Ces participants affirment également qu'au niveau du compostage domestique, il y a tout ce qui est de l'ordre alimentaire et les RV, c'est-à-dire les feuilles mortes tombées des arbres ainsi que les résidus de gazons. Cependant, il faut noter que la viande ne fait pas partie des déchets alimentaires compostables au niveau domestique, puisqu'elle ne se décompose pas assez vite. Et également, parce qu'elle engendre de fortes odeurs. Dans le même ordre d'idées, un répondant mentionne : « *ce qui a trait à la viande ou au poisson ou les choses grasses [ne sont pas compostables à l'échelle domestique]* » (participant 2). Il y a aussi

« *les eaux, les papiers mouchoirs, les essuie-tout [...]* » (participant 7). Un autre s'exprime comme suit :

« Je sais que dans mon compost personnel, je mets des feuilles, des gazons, des aliments [...], évidemment on ne met pas de viande, parce que dans le compost individuel, c'est plus petit, puis [...] ça ne se décomposerons pas assez bien. Par contre, on peut le faire pour les composts municipaux [...]. » (Participant 1)

4.2.4 LE RÔLE DE LA MUNICIPALITÉ

Le but de cette section est de connaître les opinions des répondants sur la GMO par la municipalité. Sur tous les participants qui ont donné leur avis sur ce sujet, quelques-uns d'entre eux trouvent que la municipalité joue actuellement son rôle dans le processus de VMO, parce qu'elle récupère certains RV et aussi parce qu'elle a organisé une consultation avec les autres acteurs.

« Ils [la municipalité] font un travail au centre de tri, en récupérant la matière ligneuse [...], en tout cas, les feuilles, les arbres ils s'en servent, ils font quelque chose avec ça. Ils ont fait un processus de consultation que j'avais beaucoup apprécié, je trouve que c'était assez important pour [...] que les gens s'ouvrent à cette problématique-là et trouvent des solutions. » (Participant 2)

Un participant pense plutôt que la municipalité joue partiellement son rôle à cause de l'absence de bac brun. « *La municipalité joue son rôle, mais partiellement, puisque tous les ménages n'ont pas accès au bac* » (Participant 6). Plus de la moitié des participants restants mentionnent que la municipalité ne joue pas actuellement le rôle qu'elle devrait jouer dans la VMO.

« [...] Mais pour l'instant j'en vois pas d'influence de leur part. j'entends pas parler..., j'entends pas parler dans des journaux, j'entends pas parler dans les réseaux sociaux, je vois rien là ou à moins que j'ai pas vu d'information, j'essaye d'implanter ça là. Je vois pas leur rôle là-dedans, j'en vois pas. » (Participant 5)

Un autre s'exprime comme suit :

« C'est elle qui a le rôle central, parce que c'est elle qui a le pouvoir, puis le pouvoir décisionnel d'instaurer et de mettre en branle tout ça là, c'est vraiment là c'est comme son rôle y'a pas d'autres choses à dire que ça. C'est à la ville de faire ça. [...] elle tarde à jouer son rôle, parce que moi, je considère qu'elle n'a pas bien joué son rôle » (Participant 4).

En conclusion, on note que les opinions des participants sur la GMO par la municipalité sont mitigées.

4.3 LE MODE DE VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES

Les données collectées montrent que le compostage domestique et le feuillicyclage sont les techniques de VMO adoptées par les citoyens. Par contre, selon les dires des répondants, au niveau de la municipalité de Saguenay, les MO ne sont pas valorisées et elles se retrouvent toutes dans les LET.

À titre de rappel, les données collectées montrent que plus de la moitié des participants ont affirmé procéder à la VMO. Les quelques-uns restants ne pratiquent aucune technique de VMO. Ces derniers affirment que c'est l'absence du bac brun qui en est la cause principale. Pour rappel, le bac brun est le contenant dans lequel les MO sont collectées à des fins de réutilisation

et de revalorisation. Les répondants qui pratiquent la VMO mentionnent qu'ils le font parce que la ville ne l'a pas mis en place. Pour le participant 1, « *J'ai choisi le compostage domestique, parce qu'il n'y avait pas l'option du ramassage [...] au Saguenay* ». Dans le même ordre d'idée, d'autres répondants affirment pratiquer le compostage domestique pour une utilisation personnelle : « *[...] je m'en sers dans mon jardin [...]* » (Participant 2). Comme mentionné précédemment, tous les répondants ont affirmé que la ville de Saguenay ne valorise pas les MO. Un répondant s'exprime ainsi : « *Pour les matières organiques résidentielles, rien n'est fait pour le moment, ces matières sont envoyées à l'enfouissement [...]* » (Participant 2). À en croire leurs propos, c'est uniquement les MO domestiques qui ne sont pas valorisées. Les autres matières comme les matières ligneuses et les sapins de Noël sont valorisés dans les écocentres.

En guise de conclusion, il ressort des données collectées que la VMO n'est présente qu'en faible proportion chez les citoyens. Ce constat peut s'expliquer par le fait que les citoyens rencontrent des difficultés à participer à la collecte des MO à cause de l'absence du bac brun par exemple. De plus, au niveau de la municipalité rien n'est fait pour ces matières, donc l'influence extérieure est quasi inexistante. Cette situation n'encourage pas les citoyens à adopter de bonnes pratiques.

4.4 LE NIVEAU D'IMPLICATION DES CITOYENS DANS LE PROCESSUS DE VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES

D'une part, nous aborderons dans cette partie, la responsabilité des citoyens (4.4.1) ainsi que la participation et l'implication de ces derniers (4.4.2), et la fréquence à laquelle ils valorisent leurs MO (4.4.3). D'autre part, nous présenterons les facteurs qui favorisent la VMO (4.4.4) et l'acceptabilité sociale (4.4.5).

4.4.1 LA RESPONSABILITÉ DES CITOYENS

Tous les participants sont conscients qu'ils ont un rôle à jouer dans le processus de VMO, puisqu'ils en sont les premiers générateurs. Ce rôle peut varier d'un citoyen à un autre. Tout d'abord, selon les participants, un citoyen se doit de veiller à ce que les MO ne finissent pas leur vie dans les LET. Pour ce faire, il doit les gérer comme le mentionne ce participant :

« Il faut que je fasse ma part. C'est moi qui génère les déchets, donc moi, j'ai ma responsabilité de les gérer. C'est pour ça dans le fond, comme la ville ne l'avait pas mis en place, moi, je me suis dit, je vais le mettre en place dans ma cour. Le compost, ça va être plus simple. Donc oui, j'ai une responsabilité là dans, puis cette responsabilité, elle est en lien avec mes valeurs environnementales [...]. » (Participant 1)

Ensuite, pour les participants 5, 7 et 9, un citoyen doit jouer le rôle d'influenceur. Ce rôle doit lui permettre d'encourager et de sensibiliser son entourage pour qu'il adopte aussi de bonnes pratiques de VMO. De plus, le participant 3 mentionne que le citoyen a l'obligation de « *suivre les instructions*

» et de « *respecter les indications* » afin de faciliter la collecte des MO par la municipalité.

Enfin, un participant mentionne qu'à part le fait qu'il fait la promotion des bonnes pratiques de VMO, il va même signer des pétitions sur les réseaux sociaux pour obliger la ville de Saguenay à mettre en place la collecte des MO. Si l'on en croit ce dernier, il estime qu'il joue déjà son rôle de citoyen dans le processus de VMO, puisqu'il pose des gestes concrets dans ce domaine.

En conclusion, l'ensemble des participants c'est-à-dire ceux qui participent à la VMO et ceux qui ne le font pas savent bien qu'ils ont un rôle à jouer en tant que citoyen dans le processus de VMO. On observe que ces participants sont conscients que ce n'est pas à la ville seule de sensibiliser ni d'encourager la masse à adopter de bonnes habitudes. Ils savent également qu'ils sont tout aussi responsables de la VMO.

Dans la section suivante, il sera question d'évaluer leur participation et leur implication dans ce processus.

4.4.2 LA PARTICIPATION ET L'IMPLICATION DES CITOYENS

L'ensemble des participants à l'étude rejoignent l'idée selon laquelle ils sont impliqués à leur manière et qu'ils participent à la VMO. Chaque participant a exprimé de différentes façons son implication dans ce processus de VMO. Comme on peut l'observer, pour le participant 1, son implication n'est pas

uniquement individuelle. Il essaie aussi d'encourager les ICI qui ont adopté les bonnes pratiques de VMO.

« Je me considère impliquer dans le processus de valorisation des matières organiques. Tu sais, je vais même aller dans [...] les restaurants, les cafés [...] qui ont une démarche ou ils valorisent leurs matières organiques que des restaurants ou des cafés qui ne le font pas. Pour moi [...], j'ai envie d'encourager les commerces, puis les entreprises qui font leur part dans le sens-là. » (Participant 1)

Ensuite, pour d'autres participants, leur implication s'exprime par le fait qu'ils prennent des initiatives pour faire avancer les choses dans le domaine de la VMO. Il y en a même qui décident avec l'aide du comité environnemental dans lequel ils s'impliquent d'envoyer des lettres à la municipalité pour faire bouger les choses. C'est le cas du participant 2.

« [...] on a écrit une lettre à Josée Néron [ancienne mairesse de Saguenay] déjà quand elle a pris son poste pour lui dire qu'on trouve ça important. Quand la ministre Laforest a été aussi élue on lui a envoyé une lettre pour lui dire qu'il fallait qu'elle s'occupe de l'environnement alors dans ce sens-là, je trouve que je fais ma part. » (Participant 2)

De plus, certains participants mentionnent que même s'ils ne disposent pas de bac brun dans leur domicile, ils considèrent qu'ils participent partiellement à la VMO. Le participant 3 mentionne qu'il veille à ce que les déchets qu'il génère lorsqu'il est hors de son domicile soient déposés respectivement dans les bacs appropriés. Aussi, à en croire les propos du participant 9, le fait qu'il dépose les MO qu'il produit dans le bac brun au niveau de son travail, fait qu'il participe aussi partiellement à la VMO.

Enfin, d'autres participants, ont raconté être impliqués dans le processus de VMO, parce qu'ils posent des gestes dans ce sens-là. Ils ont affirmé avoir participé à la consultation de la ville. Cela leur a permis de poser des questions à la municipalité de Saguenay. Pour certains, ils sont impliqués parce qu'ils valorisent les MO, ils signent des pétitions et ils sensibilisent leur entourage. D'autres vont même porter leurs déchets verts, comme les sapins de Noël dans les centres de tri. Le participant 9 limite le gaspillage alimentaire et dépose ses déchets dans les bacs appropriés.

En résumé, il est essentiel de retenir que tous des participants à l'étude sont impliqués dans le processus de VMO. De plus, ils contribuent à réduire l'impact de la mauvaise GMR sur l'environnement. On remarque également que l'ensemble des participants posent des gestes concrets à leur niveau, comme l'envoi d'une lettre à la municipalité ou même le fait de signer des pétitions. Tous ces gestes montrent leur engagement dans la protection de l'environnement par la VMO.

4.4.3 LA FRÉQUENCE DE VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES

En ce qui concerne la fréquence de VMO, les données collectées montrent qu'elle varie d'un participant à un autre. Il ressort de ces données que six participants sur neuf ont abordé ce point au cours des entrevues. Certains participants affirment valoriser leurs MO au quotidien. C'est le cas du participant 1 qui s'exprime comme suit :

« [...] c'est dans ma routine, puis pour moi [...] gérer le compost ou gérer la poubelle c'est la même chose. [...] gérer le compost [...] ça crée moins de poubelles, ça crée moins de problématique environnementale, donc je préfère gérer le compost que gérer la poubelle. » (Participant 1)

Ensuite, il y a ceux qui valorisent leurs MO chaque semaine. Ces derniers affirment disposer d'un petit bac dans leur cuisine qui leur permet de conserver les MO et une fois qu'il est plein, ils vont le vider dans le bac à compost. *« Dès que j'ai quelque chose qui est compostable, j'ai un petit compost dans ma cuisine. Je vais porter ça dans ma grosse machine et je mers du résidu, de ce que ça produit... » (Participant 2).*

Un autre répondant rejoint le précédent et s'exprime comme suit :

« [...] Moi, j'ai mon petit seau sur le comptoir ou on met les déchets et puis tout ça, puis j'ai un gros seau dans le portier, donc on vide le petit seau, puis quand le gros seau est plein, on va le vider dans le compost [...]. » (Participant 8)

De tout ce qui précède, on constate que la VMO fait partie du quotidien des participants, puisqu'ils mentionnent composter au minimum une fois par semaine dépendamment de la quantité de MO qu'ils produisent chaque jour.

4.4.4 LES FACTEURS FAVORISANT LA VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES

Plus de la moitié des participants ont énuméré les facteurs qui leur ont permis d'opter facilement pour la VMO dans leur ménage. Parmi ces derniers, les valeurs environnementales sont citées par plusieurs comme étant un facteur déclencheur. *« [...] Moi, ça allait dans mes valeurs au niveau de*

l'environnement en ce moment, puis j'ai toujours continué, puis je continue de trouver que c'est une belle initiative [...] » (Participant 4). Dans le même ordre d'idées, un autre participant affirme: « *[...] ça faisait déjà partie de mon éducation, puis de mes valeurs [...]* » (Participant 8). Pour le participant 1, en plus de l'importance qu'il accordait à l'environnement, la disponibilité de l'espace dans son ménage et le désir de réduire son empreinte écologique ont été citées par ce dernier.

« Mais moi, je trouvais ça trop important de valoriser les matières organiques surtout que je suis végétarienne, donc, j'en produis tout plein. Puis j'ai une cour, donc [...] ça ne me demande pas grand-chose. Ça me demande juste de me procurer un bac, puis [...] d'aller porter mes aliments. Puis de les mixer avec les feuilles mortes, puis de faire le bon dosage. [...] c'était aussi une décision de dire c'est ma part, c'est ce que je peux faire et je souhaite le faire [...]. » (Participant 1)

Ensuite, pour d'autres participants, les préoccupations qu'ils ont vis-à-vis de l'environnement et les constats actuels liés à l'utilisation des engrais chimiques et à la surconsommation des matières premières les ont persuadés à valoriser les MO. C'est le cas de ce participant qui mentionne : « *[...] depuis les années 1970 [...] l'environnement est toujours un sujet dans ma tête, et dans mes préoccupations et dans mes façons de vivre aussi » (Participant 2).* Concernant l'utilisation des engrais chimiques, un participant évoque : « *[...] En fait, j'ai lu à un moment donné sur les engrais pas biologiques. [...] c'est pas très bon là, mais le monde utilise pour faire pousser les légumes. Oui, je suis pas pour ça, donc ça m'a comme poussée à créer mon propre engrais*

là... » (Participant 5). Un autre participant s'exprime en ses mots pour expliquer ce qui l'a motivé à valoriser les MO.

« Pour moi, c'est juste logique que... ça a pas de bon sens pour moi les déchets... c'est juste une aberration notre surconsommation. Je suis outrée tu sais, de façon générale, de la façon dont on surconsomme, puis on gaspille autant alimentaires là que la consommation générale de toute sorte, donc mon but dans la vie, c'est de minimiser les impacts écologiques au maximum dans tout point, donc sur ce point-là aussi laissez moins d'empreintes possibles [...]. » (Participant 8)

Enfin, à en croire ce participant, le fait de rendre le prix du bac de compost moins dispendieux facilite son acquisition, surtout pour les personnes avec moins de revenus. Cet aspect a été aussi cité par les non-composteurs comme étant le premier obstacle de leur non-participation à la VMO.

« [...] il [Euréko!] offrait un bac à moindre coût, donc, moi, ça été, la solution idéale pour moi là. C'est vraiment [...], grâce à des [...] initiatives comme ça, que ça rend aussi, plus accessible le fait de faire son compost, parce que, le bac en soit, on peut dire, ce n'est pas si cher, mais qu'à même, moi, j'étais étudiante quand je me le suis procuré donc [...] c'est toujours un peu d'argent à mettre de sa poche. Donc, quand ça peut-être à moindre coût, ça aide beaucoup les citoyens à faire leurs parts aussi. » (Participant 1)

Finalement, il est important de retenir que, dans le cadre de cette étude, la participation d'un citoyen dans le processus de VMO implique que ce dernier possède d'une part des valeurs environnementales très fortes, mais aussi d'autre part, qu'il soit préoccupé par l'environnement et tous les problèmes auxquels il fait face de nos jours. À cela s'ajoute également l'aspect financier qui n'est pas à négliger, puisque comme le bac brun n'est pas encore offert

par la municipalité de Saguenay, le prix est jugé dispendieux par ceux qui veulent l'acquérir, surtout les catégories socioprofessionnelles moins nanties.

4.4.5 L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE

Dans l'ensemble, selon les propos de certains participants, l'acceptabilité sociale est de plus en plus observée chez les citoyens.

« [...] Je pense que c'est de plus en plus souhaité par les gens, donc l'acceptabilité sociale est là en bonne partie là. Je dirais que la majorité des gens est d'accord avec ça, que c'est acceptable socialement de faire ça..., parce qu'on ne veut plus enfouir ça, parce que maintenant on sait que ça peut exister d'autres façons de faire là. [...] » (Participant 4).

Un autre participant rejoint le précédent et mentionne :

« Moi, je pense que c'est une très grande acceptabilité sociale ou ça devrait l'avoir en tout cas..., je ne sais pas, mais l'acceptabilité sociale c'est juste de se lancer, je pense, et de réaliser que finalement ce n'est pas si compliqué que ça là [...] » (Participant 7).

Par ailleurs, d'autres participants évoquent que ça va être difficile que les citoyens adhèrent à ce processus, puisqu'ils ne sont ni sensibilisés, ni conscientisés encore moins éduqués. Un participant raconte son expérience avec son voisin comme suit :

« Il y a encore beaucoup de monde qui sont complètement dans le bulle-là, qui ne voient pas l'importance de ça, comme mon voisin qui ne recycle pas. Il est loin de composter, il ne recycle même pas. Ils ne sont pas partout conscientisés là, de la réalité dans laquelle nous vivons actuellement [...]. » (Participant 8).

Dans la même veine, un participant mentionne :

« [...] déjà je sais que le recyclage n'est pas ancré dans toutes les mentalités, donc j'imagine que le bac brun ça va aussi faire le gros débat, parce que tout ce qui touche les poubelles [...] c'est les matières sensibles. » (Participant 1).

De plus, les propos du participant suivant exposent l'idée que les citoyens ont de la GMO. Selon ce dernier, les MO sont mal vus des citoyens, parce qu'elles engendrent de mauvaises odeurs et des mouches.

« Le bac brun ça va sentir mauvais, puis il va avoir plein de moustiques ou de bêtes qui va arriver avec ça. [...] ça va prendre du travail de conscientisation, de sensibilisation, d'éducation. Pour lui [les MO] ça aurait dû être fait déjà en partie pour que les gens veillent ce bac et le réclament, mais on est loin. » (Participant 2)

En somme, l'analyse des données montre que la GMO et la valorisation de ces matières ne sont pas encore « ancrées dans la mentalité » des citoyens comme le mentionne le participant 1. Bien que la grande majorité des participants et même des non-composteurs mentionnent que les citoyens sont prêts à valoriser les MO, il ressort des données collectées qu'une proportion non négligeable est encore loin d'adopter les bonnes pratiques. La section suivante présente les obstacles que rencontrent les citoyens pour adopter les bonnes habitudes.

4.5 LES OBSTACLES À LA VALORISATION DE LA MATIÈRE ORGANIQUE CHEZ LE CITOYEN

Il ressort des données collectées que plusieurs obstacles sont rencontrés par les citoyens dans leur élan de VMO. Parmi ces derniers, on

cite : le manque d'informations, le manque d'espace dans les logements, les mauvaises odeurs et la présence des mouches, l'absence du bac brun, la saison hivernale et enfin les restrictions sur les types de matières compostables au niveau domestique et le manque de temps.

4.5.1 LE MANQUE D'INFORMATIONS

Plusieurs participants ont abordé le manque d'informations comme étant un obstacle à la VMO. Ce constat a été observé chez tous les participants à l'étude, c'est-à-dire, chez ceux qui valorisent les MO et chez ceux qui ne le valorisent pas. « [...] je trouve encore là que ça manque beaucoup d'informations [pour mieux valoriser] » (Participant 8). Ce même participant poursuit son propos et ajoute que « le manque de loi [...], puis de conscience » en sont aussi la cause (Participant 8). Selon un autre participant, dans un bac à compost, il arrive de voir parfois des déchets autres que les MO. Il poursuit en affirmant que les citoyens confondent les MO acceptées dans un compost municipal à celles qui sont acceptées dans un compost domestique. Ce même participant raconte son expérience comme suit :

« [...] En fait moi, j'ai mis le compost dans ma cour [...], je suis dans un bloc, donc tout le monde peut l'utiliser [...]. Sauf que tout le monde n'a pas la même manière de comprendre le compostage domestique surtout les enjeux. Ce n'est pas les mêmes enjeux que le compostage municipal, donc des fois, on se retrouve avec de grosses matières, des pamplemousses complets dans le bac de compost, des aliments qui ne se décomposent pas comme ça dans un bac de compost individuel. Puis ça, je pense que c'est mes conceptions, c'est parce que tout va dans un bac brun municipal, pas tout..., mais je veux dire [...] dans un système de valorisation municipale on peut mettre des pommes au complet [...], au final, le tas va

tellement chauffer que ça va bien se dégrader, mais dans un compost individuel, mettre de la pomme entière, ça ne fonctionne pas, les vers de terres ne vont pas les manger. Donc, il y a peut-être des différences entre la manière de gérer au niveau municipal et la manière de gérer individuel, n'est pas toujours la même, puisque sais pas toujours bien compris par tout le monde. » (Participant 1)

Par ailleurs, un autre participant mentionne qu'il manque d'informations pour produire un compost de qualité.

« [...] Je suis pas toujours satisfaite par ce que ça donne comme produit [...] peut-être [que] je mets pas assez de carbone, peut-être que j'ai pas la formule idéale [...]. J'arrive pas à avoir un compost qui a de l'allure avant deux ans. Soit, je l'air pas suffisamment, même si j'ai essayé de l'accélérateur de compost, j'y arrive pas tout à fait ». (Participant 2)

L'analyse des données collectées prouve que le manque d'informations chez les citoyens les empêche de valoriser efficacement les MO. « *Je pense qu'ils [citoyens] ont certaines informations, mais ils n'ont pas la distinction entre les différentes manières de composter [...]* » (Participant 1).

4.5.2 LE MANQUE D'ESPACE DANS LES LOGEMENTS

Le manque d'espace dans les logements a été souligné par l'ensemble des participants comme un obstacle à la VMO dans les villes. À en croire ces derniers, les logements situés en ville ne favorisent pas la VMO, puisqu'ils sont moins espacés et ne disposent pas d'un jardin. C'est pour cela que l'ensemble des participants pense que la ville devrait mettre en place la collecte des MO pour aider les citoyens à valoriser leurs MO comme l'évoque ce participant.

« Le problème des gens qui sont en appartement [...], ils n'ont pas de moyens de faire la valorisation par eux-mêmes. Il faudrait qu'ils soient aidés par la ville. Tout ce qui est bloc appartement c'est compliqué [...] ils ont [...] seulement un petit balcon, ils n'ont pas accès à un jardin, c'est compliqué. » (Participant 1)

Ces données permettent de déduire que le manque d'espace représente un véritable frein à la VMO dans les villes pour les citoyens vivant dans les logements. En fait en ville, c'est plus difficile de valoriser soi-même ses MO, puisqu'il n'y a pas de place pour entreposer son bac à compost et gérer en même temps les odeurs pour que les voisins ne se plaignent pas. Certains participants pensent que c'est à la ville de régler ce problème en aidant les citoyens à faire leur part dans ce processus comme le mentionne le participant 7. *« [...] Je pense que ça fait partie des tâches qui devraient être assumées par une municipalité étant donné que les gens [ne] peuvent pas tous le faire chez eux. » (Participant 7).*

4.5.3 LES MAUVAISES ODEURS ET LA PRÉSENCE DES MOUCHES

L'ensemble des participants reconnaissent la présence des mauvaises odeurs et des mouches dans le processus de VMO sauf le participant 4. Les participants qui ont rencontré les problèmes de mauvaises odeurs et de mouches ont indiqué que c'est tout au début de leur implication dans le processus de VMO. Selon ces participants, ces problèmes ont été fréquents pendant la saison estivale compte tenu des températures élevées. Mais à en croire ces derniers, ils ont pu trouver des solutions pour les éliminer. Ces solutions ont consisté à mélanger les MO avec d'autres matières comme la «

matière carbonée » (Participant 7). Un autre participant nous parle de la méthode qu'il a utilisée.

« Ce que je fais, c'est que, je mets tous [MO] dans une... [boite]. Faut pas que ça sente, parce que les enjeux aux odeurs, puis des fois des mouches à l'été [...]. Mais je mets ça dans une boite qui est au congélateur, puis quand la boite est pleine, je vais le porter dans le compost, dans ma cour. » (Participant 1)

Pour un autre participant, le fait de mélanger de la terre aux MO élimine les odeurs.

« Beaucoup de monde n'aime pas ça à cause de l'odeur. La recette pour pas qu'il y a d'odeur faut que t'ajoute tout le temps de la terre, il faut que tu le mélanges toujours [...], parce qu'en mettant pas de la terre, c'est sûr que l'odeur va rester surtout quand t'as des carcasses de fruits de mer, c'est pire, ça peut attirer certaines bêtes comme des marmottes, puis ... des chats c'est tout. » (Participant 5)

Cependant, un seul participant raconte n'avoir pas rencontré de mauvaises odeurs et des mouches depuis qu'il valorise les VMO. En se référant à ces propos, certains déchets organiques seraient à la base de la présence des mauvaises odeurs, puis des mouches.

« En été [...] y'a pas des insectes [...] pas des odeurs non jamais. La seule affaire moi on m'avait dit ... que les pelures de banane ça faisaient des petites mouches alors je mets pas mes pelures de banane et je pense qu'effectivement j'ai raison de pas les émettre que ça ferait des petites mouches, mais là, mais non je n'ai pas d'insectes, j'ai pas d'odeur, mais comme je vous disais là je sais pas si à tort ou à raison, mais à l'époque on nous disait on ne met pas les pelures d'agrumes non plus, je ne les mets pas dans mon compost. » (Participant 4)

En somme, les informations collectées chez les participants prouvent que la VMO engendre de mauvaises odeurs et la présence des mouches. Ces mêmes informations supposent que ces problèmes peuvent être réglés grâce à l'ajout de la matière carbonée ou de la terre. De plus, lorsqu'on évite de valoriser certaines MO, on est à l'abri de ces problèmes comme nous le fait savoir un participant.

4.5.4 L'ABSENCE DU BAC BRUN

L'absence du bac brun a été citée par deux participants comme étant un obstacle à leur participation au processus de VMO. Ces participants sont ceux qui ne valorisent pas les MO dans leur ménage. À en croire ces derniers, le fait de ne pas disposer d'un bac de récupération des MO les empêche de jouer efficacement leur rôle, en mettant ces matières dans le bac approprié. Cet obstacle les oblige à mélanger les MO avec les autres déchets ménagers. Le premier participant nous fait part de ce qu'il fait dans son ménage.

« Au niveau de la maison, moi ce que je fais souvent bah comme on a pas de bac adéquat pour cette fin, ce que je fais je mélange le compost, ces matières là avec les déchets, donc je les mets tous dans le même bac, puisque j'ai pas de moyens adéquats pour pouvoir faire ça [...]. » (Participant 6)

Les propos du deuxième participant rejoignent ceux du premier.

« La seule difficulté que je peux dire c'est le fait qu'il n'y a pas de distinction entre les bacs pour mettre les matières organiques à part [...]. Non, j'ai jamais eu l'information là. Ce que je sais c'est que chez nous par exemple, il y a deux bacs comme je vous l'avais dit et je continue de le dire toujours. Il y a quelque part ou c'est juste inscrit que de ne pas mettre les

pneus c'est tout. Donc on n'a pas inscrit quelque part qu'ici mettez les matières organiques, ici ne pas mettre les [MO], non. J'ai rien vu de ça. » (Participant 3)

Par ailleurs, seul un participant dans la catégorie de ceux qui valorisent les MO a abordé le fait que le bac de compost qu'il possède est « *limite* »¹ (Participant 7).

En conclusion, il est important de retenir que la présence des bacs de récupération des MO encourage les citoyens à participer massivement à la VMO. En fait, même si les citoyens ne valorisent pas eux-mêmes leurs MO, disposer d'un bac de récupération les oblige à séparer leurs matières. Cela réduit déjà la quantité de déchets à envoyer dans LET.

4.5.5 LA SAISON HIVERNALE

La saison hivernale a été mentionnée par trois participants comme étant un obstacle pour valoriser les MO. Selon eux, il est difficile de se rendre à l'endroit où est installé leur bac de compostage à cause de la neige qui est de trop sur le chemin. « *En hiver, moi c'est plus dur, parce que mon bac est comme loin et y'a beaucoup de neige là.* » (Participant 4). Outre cette raison, un autre participant mentionne le fait qu'il a de la difficulté à prendre soin de son compost (Participant 5). D'après ce dernier, il n'arrive plus à mélanger les MO pour permettre une bonne aération. Cela prolonge la durée de maturation du compost et parfois produit un compost de moindre qualité. Pour un autre

¹ Le bac de compost que possède le citoyen est d'une petite dimension, ce qui ne le permet pas de conserver tous ces MO dans ce dernier.

participant, sa difficulté se trouve au niveau de la conservation des MO pendant l'hiver. « *L'hiver mon souci c'est de trouver les [...] contenants nécessaires pour accumuler la matière. Je peux pas me rendre à porter ça dans l'endroit où normalement je vais disposer de ces matières-là.* » (Participant 2).

4.5.6 LES RESTRICTIONS SUR LES TYPES DE MATIÈRES COMPOSTABLES À DOMICILE ET LE MANQUE DE TEMPS.

Cet aspect a été abordé légèrement par deux participants, mais seul un participant y est revenu. Selon ce dernier, les restrictions sur les types de matières compostables à domicile représentent un véritable obstacle pour bien valoriser les MO. À en croire ce participant, le fait de ne pas pouvoir composter toutes les MO générées dans les ménages rend difficile le compostage domestique.

« Je trouve juste qu'au niveau domestique, il y a beaucoup de choses qu'on peut pas mettre [...]. À part ça, moi ce que je continue de trouver difficile c'est des choses que je peux pas mettre dedans ou que j'ose pas mettre dedans, parce que c'est domestique. » (Participant 4)

Quant au manque de temps, deux participants ont également mentionné que c'était un problème pour eux de gérer le compostage domestique. « [...] ça prend peut-être un petit peu plus de temps le compost, parce que des fois, il faut l'entretenir [...] » (Participant 1). Un autre participant mentionne que le fait de pratiquer le compostage domestique lui prenait assez de temps et que cela explique même pourquoi parfois, il ne l'entretient pas. Il

souhaite donc que la municipalité le mette en place pour lui permettre de ne plus le faire chez lui.

CHAPITRE 5 :

LA DISCUSSION DES RÉSULTATS

L'objectif de ce projet de recherche était de comprendre les enjeux de la VMO à Saguenay et les défis que rencontrent les citoyens dans l'adoption des comportements pro-environnementaux, notamment dans la gestion des MO. Pour ce faire, neuf entrevues ont été réalisées avec les citoyens de Saguenay. Les données collectées ont permis d'examiner leurs connaissances sur les MO, de décrire le mode de VMO adopté par ces derniers ainsi que d'évaluer leur niveau d'implication et les défis qu'ils rencontrent. Ce chapitre est divisé en quatre parties. La première aborde les connaissances des citoyens sur les matières organiques (5.1). La deuxième traite du mode de valorisation des matières organiques (5.2). La troisième présente le niveau d'implication des citoyens (5.3) tandis que la quatrième expose les défis qu'ils rencontrent (5.4).

5.1 À PROPOS DES CONNAISSANCES DES CITOYENS SUR LES MATIÈRES ORGANIQUES

Pour rappel, l'objectif n°1 de ce projet de recherche était d'examiner les connaissances que détiennent les citoyens sur la VMO. L'analyse des données révèle que les participants à l'étude n'ont pas suffisamment de connaissances sur la VMO.

Les données ont montré que les connaissances des participants sur plusieurs aspects de la VMO sont limitées. Ce constat s'applique aussi bien à

ceux qui valorisent les MO qu'à ceux qui ne le font pas. Dans l'ensemble, ils savent tous que l'enfouissement des MO provoque de nombreux impacts sociaux, économiques et environnementaux, et pour cela, il faudrait les détournements des LET. Cependant, lorsqu'on cherche à connaître les raisons pour lesquelles l'enfouissement des MO n'est pas une bonne approche de gestion des déchets, les participants qui ne valorisent pas les MO sont moins précis dans leurs réponses comparativement à ceux qui le font. Cela est probablement dû au fait que ceux qui valorisent les MO essaient malgré tout de s'informer.

Ils ont aussi affirmé n'avoir aucune information sur les techniques utilisées pour mettre en valeur les MO. Ces propos ont été observés uniquement chez les participants qui ne sont pas impliqués dans le processus de VMO. Quant à ceux qui valorisent leurs MO, ils ont tout de même nommé certaines techniques de VMO. Les données montrent également un manque de connaissances au niveau des types de matières compostables à domicile. Dans l'ensemble, ils ont pu citer les différents types de MO compostables, même si la liste n'est pas exhaustive. Toutefois, lorsqu'il s'agit de faire la part des choses entre les MO compostables à domicile de ceux qui ne le sont pas, on constate une confusion chez les participants. Certains vont même composter les RA comme de la viande. Cela peut s'expliquer par le fait que plusieurs participants ayant mentionné valoriser leurs MO n'ont suivi aucune formation.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces difficultés d'accès à l'information. Les participants pensent que c'est du ressort de la municipalité. Selon eux, la municipalité ne pose aucune action concrète pour les informer sur les MO. Cela rejoint un aspect qui a été souligné dans l'étude de Régnier-Pelletier (2012). L'auteur a constaté dans son étude que les connaissances des citoyens seraient fortement liées à celles transmises par la municipalité (Ibid.). À notre avis, même si les participants ont en partie raison, ils sont aussi responsables de ce problème, puisque certains d'entre eux possèdent des informations erronées sur les MO et d'autres ont des préjugés à propos de ces dernières (Robichaud, 2014).

Ces résultats convergent avec ceux trouvés par Slimani et Chemim (2018) et Régnier-Pelletier (2012) dans leurs études. Ils ont constaté que les connaissances que possèdent les participants dans la gestion des déchets sont restreintes, ce qui les empêche d'avoir une bonne connaissance des problématiques environnementales ainsi que du devenir des déchets, etc. Ces résultats rejoignent également ceux trouvés par Bouterfas (2017) dans son étude. L'auteur a trouvé que la population de la ville de Tlemcen en Algérie n'est pas suffisamment informée sur les dangers de la mauvaise gestion des déchets sur leur santé. Les résultats montrent en outre en quoi les facteurs cognitifs abordés dans le cadre conceptuel de notre étude sont importants dans l'adoption des comportements pro-environnementaux.

5.2 LE MODE DE VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES

L'objectif n°2 de cette étude était de décrire le mode de VMO adopté par les citoyens. Les données obtenues montrent qu'il existe deux catégories de participants. Il y a ceux qui valorisent leurs MO par le compostage domestique et le feuillicyclage, et ceux qui envoient leurs MO dans les LET.

L'analyse des données révèle que les participants qui ont affirmé composter leurs MO ont plusieurs points en commun. Non seulement ils ont des valeurs environnementales très fortes, mais, ils ressentent aussi une pression externe. En effet, ces participants ont grandi dans des familles où la VMO était pratiquée depuis des années par leurs parents. Cela a renforcé leurs valeurs environnementales, puisqu'ils étaient déjà conditionnés à le faire depuis leur plus jeune âge. Ils ont aussi été influencés par leur famille. Ce résultat rejoint l'étude de Léger et Pruneau (2015), dans laquelle, la famille, considérée comme un système social équilibré, peut influencer le choix de ses membres dans l'adoption des comportements éco-responsables. On peut expliquer le choix de ces participants par le fait qu'ils ressentent une satisfaction intrinsèque en valorisant les MO, soit ils le font pour leur propre image ou parce qu'ils évitent d'être culpabilisés (Fiorello, 2011). Leur choix peut également être dû au fait qu'ils possèdent des connaissances sur la VMO. Cela rejoint l'étude de Granzin et Olsen (1991) citée par Fiorello (2011) dans laquelle, ils ont trouvé que les individus qui recyclent souvent sont ceux qui détiennent des connaissances sur les problématiques environnementales.

Quant aux participants qui ne valorisent pas leurs MO et qui envoient leurs déchets dans les LET, on a observé qu'ils sont aussi influencés par leur environnement extérieur. Mais dans leur cas, c'est plutôt la municipalité qui a une forte influence sur eux. En effet, ils ont affirmé ne pas valoriser les MO, parce que la municipalité n'a pas mis en place le service de collecte. Nous pensons que c'est parce que certains citoyens ne connaissent pas leur rôle (Dubois, 2021), ou parce que certains pensent ne pas générer une quantité importante de MO, ou parce qu'ils manquent d'informations qu'ils ne valorisent pas (Maiga, 2018). On peut également l'expliquer par un manque d'intérêt de leur part (Fiorello, 2011; RECYC-QUÉBEC & SOM, 2021) ou une absence des bacs bruns dans la municipalité comme c'est le cas de Saguenay. De plus, on constate le non-respect des normes environnementales tant au niveau des citoyens qu'au niveau des autres acteurs de la VMO.

De ce qui précède, la pression des normes sociales énumérée dans le cadre conceptuel, est un élément important qui peut influencer positivement ou négativement les citoyens dans l'adoption des comportements pro-environnementaux.

5.3 LE NIVEAU D'IMPLICATION DES CITOYENS

À titre de rappel, l'objectif n°3 était d'évaluer le niveau d'implication des citoyens dans le processus de VMO. Dans cette étude, nous avons constaté que les participants sont en partie impliqués dans la VMO.

Les résultats montrent que les participants jouent leur rôle dans le processus de VMO. Ils mentionnent qu'ils détournent les MO de l'enfouissement, encouragent et sensibilisent leur entourage et sont impliqués dans le processus. Ces propos ont été mentionnés par les participants qui valorisent les MO et ceux qui ne le font pas. En fait, la réalité n'est pas aussi simple qu'il paraît. L'implication n'est que partielle quand on observe bien les propos des participants surtout ceux qui ne valorisent pas les MO. En effet, ces participants affirment juste être impliqués lorsqu'ils sont hors de leur domicile, comme à l'université ou au centre d'achats. Cela peut s'expliquer par le fait que lorsqu'ils sont hors de chez eux, ils ressentent une pression sociale. De plus, dans l'environnement dans lequel ils sont, il y a des bacs appropriés, ce qui rend la tâche un peu plus facile pour eux. Parmi les participants qui valorisent les MO, ce n'est pas eux tous qui jouent leur rôle, puisqu'un participant a affirmé avoir du mal à sensibiliser ses voisins lorsqu'il constate certains MO non compostables à domicile dans le bac à compost. Ce qui peut s'expliquer par le fait même que ce participant veut éviter les malentendus avec ces voisins ou éviter de porter «la casquette de connaisseur ».

Ces résultats sont cohérents avec ceux trouvés par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en 2022, dans une étude menée sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 2022). En effet, dans cette étude, le BAPE a constaté que, seulement la moitié des citoyens sondés participe au

tri des RA dans le but de les composter et en plus, 34 % mentionnent ne jamais tri leurs MO (Ibid.).

5.4 LES DÉFIS QUE RENCONTRENT LES CITOYENS

L'objectif n°4 de cette étude était d'identifier les défis que rencontrent les citoyens dans la VMO. L'analyse des données montre que les citoyens font face à plusieurs obstacles pour valoriser leurs MO.

D'abord, ils sont confrontés à un manque d'information. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce premier obstacle. Selon l'étude de Weber (2015), le gouvernement québécois n'investit pas suffisamment dans des campagnes d'ISÉ de la société. Par conséquent, les citoyens sont moins informés sur les déchets. RECYC-QUÉBEC et SOM (2021) mentionnent le manque d'intérêt de certains citoyens à apprendre de nouvelles connaissances sur la gestion des déchets. Ces raisons ne sont pas les seules qui peuvent expliquer le manque d'information chez les citoyens. Dans le cas de la ville de Saguenay, nous pouvons ajouter le retard constaté dans la mise en place de la collecte à trois voies. Ce retard ralentit toutes les campagnes d'ISÉ à l'endroit de la population. Selon Robichaud (2014), c'est parce que les citoyens sont prudents quand il est question des MO. Les citoyens associent automatiquement les MO à ce qui n'est pas bon pour eux.

Ensuite, on note le manque d'espace dans les multi-logements. Ce point a été abordé par la plupart des participants. Parmi eux, deux ont mentionné vivre dans un multi-logement et affirment que l'espace n'est pas

disponible pour stocker plusieurs bacs à la fois, compte tenu de la superficie de leur logement. En fait, pour ceux qui sont dans les multi-logements, ils n'ont pas d'espace extérieur comme le jardin, comparativement aux autres. Ce manque d'espace les empêche donc de valoriser leurs MO, puisqu'ils ont besoin d'un espace pour entreposer leurs bacs de récupération. Ce résultat est similaire à celui trouvé par RECYC-QUÉBEC et SOM (2021) qui ont observé dans leur étude, un manque d'espace extérieur pour le stockage des RA surtout chez les locataires.

Il y a également les mauvaises odeurs et la présence des mouches. On peut expliquer cette problématique par le fait que lorsque les MO sont déposées dans des endroits moins aérés, elles engendrent de fortes odeurs et attirent aussi les mouches. Ces résultats rejoignent ceux trouvés par RECYC-QUÉBEC et SOM (2021) dans leur étude sur le portrait des comportements et attitudes des citoyens québécois. Les auteurs ont observé que la présence des mouches et des odeurs étaient citées par les citoyens comme l'un des obstacles à leur participation à la VMO.

Les participants de l'étude font aussi face à l'absence de bac de récupération des MO ou bien le bac dont ils disposent n'est pas volumineux. L'absence de bac de récupération a été mentionnée par les non-composteurs. Cette situation peut s'expliquer par le fait que la municipalité n'a pas mis à leur disposition des bacs de récupération des MO. Notons aussi que certains participants affirment ne pas disposer de moyens pour en acquérir un. Un

participant a rencontré des difficultés concernant le volume de son bac. En fait, comme l'achat d'un bac nécessite des dépenses financières, certains participants qui souhaitent réellement valoriser les MO préfèrent juste acquérir un petit bac pour leur activité de compostage.

Les résultats obtenus montrent également que la saison hivernale entraîne des problèmes au niveau de la VMO. Cet obstacle a été mentionné par les participants qui valorisent les MO. En fait, pendant la saison hivernale, les participants ont du mal à se rendre sur le lieu de compostage qui est habituellement situé sur leur cour, principalement parce que la cour est enneigée. Et pour ceux qui compostent un peu loin de leur domicile, ils rencontrent des difficultés à conserver leurs MO dans leur domicile. Cela peut s'expliquer par le fait que pendant la saison hivernale les MO gèlent et s'accumulent dans les composteurs (Blackburn Lefebvre, 2010).

Enfin, les participants qui valorisent les MO ont affirmé avoir des difficultés concernant les restrictions sur les matières compostables à domicile et le manque de temps. Compte tenu du fait que les connaissances que détiennent les participants sur les MO sont limitées, ils rencontrent des problèmes pour différencier correctement les MO compostables à domicile de ceux qui ne le sont pas. De plus, ils pensent que le compostage domestique nécessite beaucoup de temps pour être réalisé, alors qu'à en croire un participant de notre étude, la réalisation du compostage ne nécessite pas beaucoup de temps

CONCLUSION

Quoi que la participation citoyenne dans la GMR soit primordiale pour la réussite de cette dernière, la littérature québécoise sur la GMR montre une faible participation des citoyens malgré les instruments législatifs disponibles dans le secteur. Cette étude visait à mieux comprendre les défis et les barrières que rencontrent les citoyens dans l'adoption des comportements pro-environnementaux, notamment dans la GMO. Bien que cette recherche nous ait permis de connaître les facteurs qui retardent l'adoption des comportements pro-environnementaux chez les citoyens de Saguenay, il est important de mentionner que les résultats obtenus et analysés ne sont pas représentatifs de l'ensemble des citoyens de Saguenay.

Des données qualitatives ont été recueillies auprès de neuf citoyens de Saguenay à travers des entretiens semi-structurés. Les résultats obtenus montrent que les participants font face à plusieurs obstacles pour adopter des comportements pro-environnementaux. Parmi ces obstacles, on cite le manque d'informations de la part des citoyens sur les MO. En effet, les informations que les citoyens possèdent sur les MO sont limitées à cause d'une faible campagne de sensibilisation, d'information et d'éducation de la société, de la part du gouvernement provincial et de la municipalité. Ensuite, le manque d'espace dans les logements ainsi que les mauvaises odeurs et la présence des mouches les empêchent également d'adopter les bonnes

habitudes au quotidien. Aussi, l'absence du bac brun et la saison hivernale les découragent de participer au détournement des MO de l'enfouissement. Enfin, les restrictions sur les MO compostables à domicile et le manque de temps, les empêchent également de poser des gestes éco-responsables.

L'originalité de cette étude se situe à deux niveaux. Sur le plan pratique, elle permettra aux citoyens de mieux s'impliquer dans la GMO en trouvant des solutions aux différents problèmes recueillis lors de nos entretiens. Sur le plan théorique, il y a d'une part, l'utilisation de la TCP dans une approche exploratoire. En fait, en nous basant sur la littérature scientifique, nous avons constaté que la TCP est souvent utilisée avec des approches quantitatives et mixtes. D'autre part, notre étude est axée sur une approche individuelle avec les entretiens individuels. Cela a permis de prendre l'avis des citoyens, comparativement aux études holistiques qui procèdent par l'analyse du système de gouvernance.

BIBLIOGRAPHIE

- Ajzen, I. (1991). The Theory of Planned Behavior. *Organizational Behavior and Human Decision Processes*, 50, 179-211. doi: 10.1016/0749-5978(91)90020-T. Repéré à https://www.researchgate.net/publication/272790646_The_Theory_of_Planned_Behavior
- Armitage, C. J., & Conner, M. T. (2001). Efficacy of the Theory of Planned Behaviour: a meta-analytic review. *The British journal of social psychology*, 40 Pt 4, 471-499.
- Blackburn Lefebvre, M.-A. (2010). *Le compostage communautaire est-ce une alternative avantageuse pour la ville de Gatineau?* (Essai de maîtrise en environnement). Université de Sherbrooke. Repéré à <https://savoirs.usherbrooke.ca/handle/11143/7049>
- Bouchard-Martel, V. (2016). *Analyse de l'applicabilité de la réglementation pour un changement rapide des comportements citoyens québécois en gestion des matières résiduelles*. Université de Sherbrooke. Repéré à <http://hdl.handle.net/11143/8918>
- Boutefas, I. (2017). *Identification et Caractérisation des déchets ménagers solides de la ville de Tlemcen*. Université abou bakr belkaid-tlemcen. Repéré à http://bibfac.univ-tlemcen.dz/snvstu/opac_css/doc_num.php?explnum_id=2611
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. (2022). *L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes*. Repéré à https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/etat-lieux-et-gestion-residus-ultimes/?start_date=2022-01-25&end_date=2022-01-25#firstOpenDrawerScroll
- Campeau, M. (2014). *Modèles et facteurs sociaux de réussite lors de l'implantation d'une collecte de la 3e voie dans les municipalités québécoises*. (Essai de maîtrise en environnement). Université de Sherbrooke. Repéré à <https://savoirs.usherbrooke.ca/handle/11143/7092>
- Cherkaoui, A., & Haouata, S. (2017). Eléments de Réflexion sur les Positionnements Epistémologiques et Méthodologiques en Sciences de Gestion. 2017, 1(2). Repéré à

<https://revues.imist.ma/index.php/Revue-Interdisciplinaire/article/view/10192/5980>

Clermont, S. G. (2017). *La performance et l'efficacité des stratégies municipales de récupération des matières résiduelles résidentielles, étude de cas : villes de Victoriaville, Sherbrooke et Gatineau*. Université de Sherbrooke. Repéré à <https://savoirs.usherbrooke.ca/handle/11143/11412>

Côté, Simard, É., Lemay, H., & St-Amand, C. (2009). Techniques de recherche qualitatives à l'aide de programmes de gestion de données (NVIVO 8© et Weft QDA) : guide pratique d'initiation à l'analyse d'entrevues semi-dirigées Repéré à <https://www.oregand.ca/files/iinitiation-a-lanalyse-dentrevues-semi-dirigees.pdf>

Côté, B. (2021). *Analyse des stratégies à mettre en œuvre pour améliorer la qualité des matières récupérées du secteur résidentiel*. (Essai de maîtrise en environnement). Université de Sherbrooke. Repéré à <http://hdl.handle.net/11143/18590>

Côté, O. (2014). *Évaluation multicritère de différents scénarios de gestion des matières organiques résiduelles sur le territoire de la mrc de lac-saint-jean-est*. (Essai de maîtrise en environnement). Université de sherbrooke. Repéré à <https://savoirs.usherbrooke.ca/handle/11143/7125>

Cotnoir, M. (2014). *Mise en valeur des matières résiduelles à la ville de Fermont*. (Essai de maîtrise en environnement). Université de sherbrooke. Repéré à <https://savoirs.usherbrooke.ca/handle/11143/7127>

Cyr, A. (2018). *Bannissement des matières organiques de l'élimination d'ici 2020: où en sommes-nous?* (Essai de maîtrise en environnement). Université de Sherbrooke. Repéré à <https://savoirs.usherbrooke.ca/handle/11143/11872>

Derbour, N., & al. (2021). *Lévis zéro déchet : comment en faire plus, tout en réduisant*. Université Laval, Québec. Repéré à <https://www.bibl.ulaval.ca/doelec/TravauxEtudiants/1259011874.pdf>
Disponible dans WorldCat.org.

- Desjardins, M.-A., & Dubé, F. (2016). Biométhanisation des matières organiques. *Vecteur Environnement*, 49(1), 44-50. Repéré à <http://sbiproxy.uqac.ca/login?url=https://search-proquest-com.sbiproxy.uqac.ca/docview/1760001514?accountid=14722>
- Dubois, G. (2021). *Plan de communication permettant d'augmenter le taux de participation à la collecte de matières organiques au niveau municipal*. (Essai de maîtrise en environnement). Université de Sherbrooke. Repéré à <http://hdl.handle.net/11143/18416>
- Dumez, H. (2011). Qu'est-ce que la recherche qualitative? *Le Libellio d'Aegis*, 7(4-Hiver), 47-58.
- Fiorello, A. (2011). *The household waste recycling behavior: a marketing approach*
Le comportement de tri des déchets ménagers: une approche marketing. Université Nice Sophia Antipolis. Repéré à <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00657765>
- Fortin, M., & Gagnon, J. (2016). Fondements et étapes du processus de recherche-3e édition (éd. 3). *Montréal, Québec, Canada: Chenelière Éducation*.
- Guédé, M. O. (2022). *Le développement durable dans les initiatives de développement économique local (DEL) au Québec: la contribution des sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC)*. Université du Québec à Chicoutimi.
- Harnois, S. (2017). *L'économie circulaire dans les municipalités : le cas des matières résiduelles*. (Essai de maîtrise en environnement). Université de Sherbrooke. Repéré à <http://hdl.handle.net/11143/10371>
- Houme, K. P. (2009). *Application de la théorie du comportement planifié pour prédire la persévérance des étudiants en sciences naturelles de l'Université de Lomé (Togo)*. Repéré à <http://hdl.handle.net/20.500.11794/21825>
- Institut de la statistique du Québec. (2016). *Les habitudes de compostage des ménages québécois*. Repéré à <https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/environnement/compost-menage.pdf>

- Institut de la statistique du Québec. (2022, 10 février). Estimations de la population du Québec, 1^{er} juillet 1971 à 2021. Repéré à Estimations de la population du Québec, 1^{er} juillet 1971 à 2021 (quebec.ca) [Page consultée le 10 février 2022]
- Joumard, R. (2019, 2019-10-22). *What is covered by the concept of sustainable development?*
- Que recouvre le concept de développement durable ?* Communication présentée au Fifth Int. Conf. on Energy, Materials, Applied Energetics and Pollution, ICEMAEP2019, Constantine, Algeria. Repéré à <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02398387> [Page consulée le 04 août 2022]
- Lachance, C. (2011). *Alternatives à l'enfouissement des matières résiduelles putrescibles : que faire des matières putrescibles à la lumière de la 3e politique québécoise de gestion des matières résiduelles?* (Essai de maîtrise en environnement). Université de sherbrooke. Repéré à <https://savoirs.usherbrooke.ca/handle/11143/7257>
- Lagneau, J. (2018). *Étude multi-échelles des coûts de gestion de la matière résiduelle organique au Québec.* (Master's). Ecole Polytechnique, Montreal (Canada). Repéré à <https://search.proquest.com/docview/2291448887?pq-origsite=primo#>
- Léger, M. T., & Pruneau, D. (2015). Vers l'adoption de comportements environnementaux dans la famille—Perspectives théoriques. *Éducation relative à l'environnement. Regards-Recherches-Réflexions*(Volume 12). Repéré à <http://journals.openedition.org/ere/2550>
- Lessard, K. (2012). *La gestion des matières résiduelles domestiques dans le cadre du plan nord : pistes d'amélioration pour les villages industriels* (Essai en environnement). Université de Sherbrooke. Repéré à [https://www.usherbrooke.ca/environnement/fileadmin/sites/environnement/documents/Essais2012/Lessard K_19-07-2012_.pdf](https://www.usherbrooke.ca/environnement/fileadmin/sites/environnement/documents/Essais2012/Lessard_K_19-07-2012_.pdf)
- Ma, T.-K. E., Yang, D. J., & Truong, H. N. (2014). THE INFLUENCE OF REPETITIVE ADVERTISING ON EFFECT OF COMMUNICATION: AN EMPIRICAL STUDY ON RECYCLING. *International Journal of Organizational Innovation*, 6(3).

- Mahil, A., & Tremblay, D.-G. (2015). Théorie de l'acteur-réseau. Dans *Sciences, technologies et sociétés de A à Z* (pp. 234-237). doi: 10.4000/books.pum.4363
- Maiga, B. M. (2018). *Optimisation de la qualité des intrants sur une plateforme de compostage pour maximiser le recyclage des putrescibles*. (Essai de maîtrise en environnement). Université de Sherbrooke. Repéré à <http://hdl.handle.net/11143/13145>
- Maltais-Guilbault, M. (2015). Les matières organiques : ensemble vers 2020! RECYC-QUÉBEC. 34p. Repéré à <http://www.creca.qc.ca/sites/24341/RECYC-QU%C3%89BEC.pdf>
- Marceau, P. (2017). *Évaluation des retombées d'une campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) sur la gestion des matières résiduelles des ménages : Le cas du Défi Minceur - 2 lb / semaine*. Université Laval, Québec. Repéré à <http://hdl.handle.net/20.500.11794/27876> Disponible dans WorldCat.org.
- Martel-Desjardins, A. (2021, 6 avril). La collecte des matières organiques n'est pas encore disponible partout à Rouyn-Noranda. Repéré à <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1782694/compost-rouyn-noranda-secteurs> [Page consultée le 20 septembre 2021]
- Martineau, S. (2021). L'observation directe. Dans I. Bourgeois (Éd.), *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données* (pp. 253-272). Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Matteau, K. (2018). *Modification des comportements citoyens : pertinence de l'utilisation des réseaux sociaux en communication environnementale*. (Essai de maîtrise en environnement). Université de Sherbrooke. Repéré à <https://savoirs.usherbrooke.ca/handle/11143/12843>
- Michelik, F. (2008). La relation attitude-comportement: un état des lieux. 11. Repéré à https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/3417/2008v6n1_MICHELIK.pdf;sequence=1
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (2019). *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles: PLAN D'ACTION 2019-2024*. Repéré à [94](https://www.recyc-</p>
</div>
<div data-bbox=)

quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/plan-action-2019-2024-pqgmr.pdf

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (2020a). *Plan stratégique 2019-2023*. Repéré à <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-strategique/plan-strategique-2019-2023-automne2020-melcc.pdf?1612381828>

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (2020b). *Stratégie de valorisation de la matière organique*. Repéré à <http://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/organique/strategie-valorisation-matiere-organique.pdf>

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (2021a, 10 mai). Aide au compostage domestique et communautaire (ACDC). Repéré à <https://www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/acdc/> [Page consultée le 10 mai 2021]

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (2021b). *Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2019 et leur évolution depuis 1990*. Repéré à <https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/>

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (2021c, 28 décembre). Les matières résiduelles. Repéré à <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/inter.htm> [Page consultée le 28 décembre 2021]

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (2021d, 16 Avril). Lois et règlements liés à la gestion des matières résiduelles. Repéré à <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/loi-reg/index.htm> [Page consulté le 16 avril 2021]

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (2021e, 15 mai). Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC). Repéré à <https://www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/biomethanisation/> [Page consultée le 15 mai 2021]

- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (2021f, 15 mai). Redevances pour l'élimination de matières résiduelles. Repéré à <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/redevances/index.htm> [Page consultée le 15 mai 2021]
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (2022, 02 mai). Lois et règlements liés à la gestion des matières résiduelles. Repéré à <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/loi-reg/index.htm> [Page consultée le 2 mai 2022]
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. (2020). *L'organisation municipale au Québec en 2020*. Repéré à <https://lc.cx/miPm2F>
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. (2021, 20 mai). Gestion des matières résiduelles. Repéré à Gestion des matières résiduelles - Outils de protection de l'environnement - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (gouv.qc.ca) [Page consultée le 20 mai 2021]
- Ministre du Développement durable de l'Environnement et des Parcs. (2011). *Plan d'action 2011-2015 : Allier économie et environnement*. Repéré à <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/pgmr/presentation.pdf> [Consulté le 03 mars 2021]
- Mony, J. (2017). *Matière organique résidentielle et spécificités territoriales québécoises : les modes de gestion à préconiser*. (Essai de maîtrise en environnement). Université de Sherbrooke. Repéré à <http://hdl.handle.net/11143/10653>
- Morin, É. (2011). Le lombricompostage une façon écologique de traiter les résidus organiques. Repéré à <http://ecoquartierpetermcqill.org/wp-content/uploads/2018/02/lombricompostage-fr.pdf>
- Mougoue, B., Agofak Clarisse, V., & Nya Esther, L. (2021). Gestion des déchets ménagers dans le quartier Mambanda (Douala-Cameroun) : Quelles stratégies durables? *European Scientific Journal, ESJ*, 17(39). doi: 10.19044/esj.2021.v17n39p138

- Mozou, K. M. D. (2016). *Impacts des compressions budgétaires du gouvernement fédéral sur les organismes de coopération internationale intervenant en Afrique depuis 2011: le cas du CECL et du CSI*. Université du Québec à Chicoutimi.
- Nfono Obame, C. (2021). *Recommandations pour optimiser la gestion des déchets ménagers sur le territoire de la capitale du Gabon, Libreville*. (Essai de maîtrise en environnement). Université de Sherbrooke. Repéré à <http://hdl.handle.net/11143/18021>
- Olivier. (2016). *Matières résiduelles et 3 RVE : bâtir l'économie circulaire* (2éd). Qc : Lab éditions.
- Paillé, P., & Muchielli, A. (2012). L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales. 3e éd, 231-314.
- Pinard, R., Potvin, P., & Rousseau, R. (2004). Le choix d'une approche méthodologique mixte de recherche en éducation. 24, pp. 58-82. Repéré à [http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/edition_reguliere/numero24/24 Pinard et al.pdf](http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/edition_reguliere/numero24/24_Pinard_et_al.pdf)
- RECYC-QUÉBEC. (2012). gestion des matières organiques: enjeux et défis. 26p. Repéré à <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/gestion-mat-org-enjeux-defis.pdf>
- RECYC-QUÉBEC. (2014). *Bilan 2012 de la gestion des matières résiduelles au Québec* : RECYC-QUÉBEC. Repéré à <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/bilan-gmr-2012.pdf>
- RECYC-QUÉBEC. (2015). Portrait des comportements et attitudes des citoyens québécois à l'égard des 3RV. 132. Repéré à <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/etude-portrait-comportements-citoyens.pdf>
- RECYC-QUÉBEC. (2018). Fiche d'information - matieres-organiques. 11p. Repéré à <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/Fiche-info-matieres-organiques.pdf>

RECYC-QUÉBEC. (2021a, 26 décembre). La collecte municipale des matières organiques. Repéré à RECYC-QUÉBEC - La collecte municipale des matières organiques (gouv.qc.ca) [Page consultée le 26 décembre 2021]

RECYC-QUÉBEC. (2021b, 20 mai). Qui sommes-nous? Repéré à RECYC-QUÉBEC – Qui sommes-nous? (gouv.qc.ca) [Page consultée le 20 mai 2021]

RECYC-QUÉBEC. (2022a, 2 mai). Collecte sélective. Repéré à <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/entreprises-organismes/collecte-selective/> [Page consultée le 2 mai 2022]

RECYC-QUÉBEC. (2022b, 7 janvier). Recyclage des matières organiques par le citoyen. Repéré à <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/municipalites/matieres-organiques/recyclage-residus-verts-alimentaires/options-gestion/recyclage-citoyen> [Page consultée le 7 janvier 2022]

RECYC-QUÉBEC, & Éco Entreprises Québec. (2015). *Rapport synthèse : Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2012-2013*. (pp. 42). Québec. Repéré à <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/carac-2012-2013-rapport-synthese.pdf>

RECYC-QUÉBEC, & SOM. (2021). Portrait des comportements et des attitudes des citoyens québécois à l'égard des 3RV. 160. Repéré à <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/etude-portrait-comportements-citoyens2021.pdf>

Régie de gestion des matières résiduelles Manicouagan. (2021, 20 septembre). Bonnes habitudes. Repéré à Régie de gestion des matières résiduelles Manicouagan (regiemanicouagan.qc.ca) [Page consultée le 20 septembre 2021]

Régnier-Pelletier, H. (2012). *Exploration de la relation entre connaissances et actions environnementales au regard de l'enjeu de la gestion des résidus alimentaires*. Université de Sherbrooke. Repéré à <https://savoirs.usherbrooke.ca/handle/11143/7417>

- Robichaud, S. (2014). *Le bannissement des matières organiques au Québec en 2020 : comment l'opérationnaliser?* (Essai de maîtrise en environnement). Université de Sherbrooke. Repéré à <https://savoirs.usherbrooke.ca/handle/11143/7431>
- Salambanga, F. R. D. (2020). *Évaluation de l'exposition aux microorganismes des chauffeurs de camion et des éboueurs responsables du transport des matières résiduelles et des déchets*. Université de Montréal, [Montréal]. Repéré à <http://hdl.handle.net/1866/24170> Disponible dans WorldCat.org.
- Savoie-Zajc, L. (2016). L'entrevue semi-dirigée. Dans B. Gauthier & I. Bourgeois (Éd.), *Recherche sociale : De la problématique à la collecte des données* (pp. 337-360). Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Savoie-Zajc, L. (2021). L'entrevue semi-dirigée. Dans I. Bourgeois (Éd.), *Recherche sociale : De la problématique à la collecte des données* (7 éd, pp. 273-295). Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Slimani, R., & Chemim, F. (2018). *Gestion des déchets dans la résidence universitaire Ex-Habitat et essai de valorisation des bio-déchets par compostage*. Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou Repéré à <https://dl.ummo.dz/handle/ummo/3205>
- Sovogui, J. A. (2019). *La contribution du modèle de renforcement des capacités dans la gestion des déchets ménagers et la mise en œuvre d'un développement territorial durable: le cas de Conakry*. (M.S.). Université de Moncton (Canada), Ann Arbor. Repéré à <https://www.proquest.com/docview/2584317989?pq-origsite=gscholar&fromopenview=true#> Disponible dans ProQuest Dissertations & Theses Global. (2584317989)
- Tanguy, A. (2017). *Approche territoriale de la valorisation des déchets : élaboration d'un modèle pour la conception de filières adaptées au territoire*. École de technologie supérieure, Université de Québec. Repéré à http://espace.etsmtl.ca/id/eprint/1976/1/TANGUY_Audrey.pdf
- Therriault, G., & Harvey, L. (2011). Postures épistémologiques que développent de futurs enseignants de sciences et de sciences humaines lors des cours de formation disciplinaire et pratique: l'apport d'une recherche mixte. *Recherches qualitatives*, 30(2), 71-95. Repéré

à [http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/edition_reguliere/numero30\(2\)/RQ_30\(2\)_Therriault-Harvey.pdf](http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/edition_reguliere/numero30(2)/RQ_30(2)_Therriault-Harvey.pdf)

Van Loon, M. (2018). Biais cognitifs. *l'Encyclopédie philosophique*, URL: <http://encyclo-philo.fr/biais-cognitifs-a>.

Ville de Québec. (2022, 2 mai). Compostage communautaire. Repéré à <https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/environnement/matieres-residuelles/compostage/communautaire/> [Page consultée le 02 mai 2022]

Ville de Saguenay. (2022a, 02 mai). Écocentres. Repéré à <https://ville.saguenay.ca/services-aux-citoyens/environnement/ecocentres> [Page consultée le 2 mai 2022]

Ville de Saguenay. (2022b, 10 février). Populations et statistiques. Repéré à <https://ville.saguenay.ca/services-aux-citoyens/urbanisme/populations-et-statistiques> [Page consultée le 10 février 2022]

Ville de Saguenay, & MRC du Fjord-du-Saguenay. (2016). *Plan de gestion des matières résiduelles (révisé 2016-2020)*.

Wahnich, S. (2006). Enquêtes quantitatives et qualitatives, observation ethnographique : trois méthodes d'approche des publics. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 6, 8-12. Repéré à <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-06-0008-002>

Weber, F. (2015). *La réduction à la source au Québec : état des lieux et perspectives d'avenir*. (Essai de maîtrise en environnement). Université de Sherbrooke. Repéré à <https://savoirs.usherbrooke.ca/handle/11143/6922>

ANNEXE 1. LE CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

UQAC

Université du Québec
à Chicoutimi

Le 29 mars 2022

RENOUVELLEMENT DE L'APPROBATION ÉTHIQUE

La présente atteste que le projet de recherche décrit ci-dessous a fait l'objet d'un renouvellement de l'approbation éthique émise par le CER-UQAC et qu'il satisfait aux exigences de la politique de l'Université du Québec à Chicoutimi en matière d'éthique de la recherche avec des êtres humains.

Projet # : 2021-708

Titre du projet de recherche: Enjeux et défis de la valorisation de la matière organique au Saguenay.

Chercheur principal à l'UQAC

Ives Fendell Zinsou
département des sciences humaines et sociales, UQAC

Direction / Codirection de recherche

En provenance de l'UQAC: Marie Fall

Date de l'approbation éthique initiale du projet : 01 avril 2021

Date du prochain renouvellement : 01 avril 2023.

N.B. Un rappel automatique vous sera envoyé par courriel quelques semaines avant l'échéance de votre certificat afin de remplir le formulaire F7 - Renouvellement annuel.

- Si votre projet se termine avant la date du prochain renouvellement, vous devrez remplir le formulaire **F9 - Fin de projet**.
 - Si des modifications sont apportées à votre projet avant l'échéance du certificat, vous devrez remplir le formulaire **F8 - Modification de projet**.
 - Tout nouveau membre de votre équipe de recherche devra être déclaré au CER-UQAC lors de votre prochaine demande de renouvellement ou lors de la fin de votre projet si le renouvellement n'est pas requis. **ATTENTION:** Vous devez faire signer une déclaration d'honneur aux personnes ayant accès aux participants (ou à des données nominatives sur les participants) et la conserver dans vos dossiers de recherche.
 - Si vous avez des cochercheurs dans d'autres universités, veuillez leur transmettre ce certificat.
 - Si votre projet est financé, le Décanat de la recherche et de la création sera mis en copie conforme afin de l'informer du renouvellement de votre certification éthique.
-



Stéphane Allaire

ANNEXE 2. L'INVITATION AU PROJET DE RECHERCHE

Titre du projet : Enjeux et défis de la valorisation de la matière organique au Saguenay.

Nous cherchons des participant(e)s adultes (18 ans ou plus) résidants dans les trois arrondissements de la ville de Saguenay soit Chicoutimi, Jonquière et la Baie, qui sont responsables de la gestion des matières résiduelles de leur ménage, qui pratiquent la valorisation des matières organiques ou non et qui sont disposés à partager avec le chercheur responsable, les difficultés qu'ils rencontrent pour valoriser leurs matières organiques. Pour participer à ce projet, vous allez prendre part à une seule entrevue d'une durée approximative de 45 minutes qui se tiendra par téléphone ou par visioconférence (Zoom). L'entrevue sera enregistrée et la confidentialité des participant(e)s sera assurée en tout temps. Votre participation à ce projet de recherche est volontaire et aucune rémunération ou compensation n'est offerte pour participer au projet.

Objectifs spécifiques du projet :

- 1) Présenter les connaissances des citoyens sur la valorisation des matières organiques (VMO) ;
- 2) Décrire le mode actuel de VMO adopté par ces citoyens ;
- 3) Rendre compte du niveau d'implication de ces citoyens dans le processus de VMO ;
- 4) Identifier les défis que rencontrent les citoyens pour valoriser leurs MO.

Pour plus de détails, contactez le chercheur responsable du projet.

Ives Fendell ZINSOU, étudiant

Maîtrise en études et interventions régionales à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)

Cellulaire : 418-490-3330

Courriel : ives-fendell.zinsou1@uqac.ca

Approuvé le 1er avril 2021 par le Comité d'éthique de la recherche (CER) de l'UQAC

No. de référence : 2021-708

ANNEXE 3. LE FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT



FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT CONCERNANT LA PARTICIPATION

1 TITRE DU PROJET

Enjeux et défis de la valorisation de la matière organique au Saguenay

2 RESPONSABLE(S) DU PROJET DE RECHERCHE

2.1 Responsable

Ives Fendell ZINSOU, étudiant

Maîtrise en études et interventions régionales à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)

Cellulaire : 418-490-3330

Courriel : ives-fendell.zinsou1@uqac.ca

2.2 Direction de recherche

Marie FALL, professeure de géographie et coopération internationale

Département des sciences humaines et sociales à l'UQAC

Téléphone : 418-545-5011, poste 5695

Courriel : marie.fall@uqac.ca

3 Financement

Ce projet n'est pas financé.

4 PRÉAMBULE

Nous sollicitons votre participation à un projet de recherche. Cependant, avant d'accepter de participer à ce projet et de signer ce formulaire d'information et de consentement, veuillez prendre le temps de lire, de comprendre et de considérer attentivement les renseignements qui suivent.

Ce formulaire peut contenir des mots que vous ne comprenez pas. Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez utiles au chercheur responsable du projet ou aux autres membres du personnel affecté au projet de recherche et à leur demander de vous expliquer tout mot ou renseignement qui n'est pas clair.

5 DESCRIPTION DU PROJET DE RECHERCHE, OBJECTIFS ET DÉROULEMENT

5.1 Description du projet de recherche

Nous réalisons ce projet de recherche, dans le cadre d'une maîtrise en études et interventions régionales à l'UQAC. Nous nous intéressons aux enjeux environnementaux, parce que le développement régional prend aussi en compte le volet environnemental.

Dans sa politique québécoise de gestion des matières résiduelles et de son Plan d'action qui en découle, le gouvernement québécois impose aux municipalités et villes de bannir 100 % des matières organiques (MO) de l'enfouissement, et ce, pour 2020. Nous sommes en 2022 et nous remarquons que plusieurs citoyens tardent à mettre en place des bonnes pratiques de valorisation des MO. Dans le cadre de ce projet de recherche, l'objectif poursuivi est de comprendre les défis et les barrières que rencontrent les citoyens dans l'adoption des comportements pro-environnementaux, notamment dans la gestion des matières organiques (GMO).

5.2 Objectif(s) spécifique(s)

Les objectifs spécifiques que nous poursuivons se déclinent comme suit :

- Présenter les connaissances des citoyens sur la valorisation des matières organiques (VMO) ;
- Décrire le mode actuel de VMO adopté par ces citoyens ;
- Rendre compte du niveau d'implication de ces citoyens dans le processus de VMO ;
- Identifier les défis que rencontrent les citoyens pour valoriser leurs MO.

5.3 Déroulement

Votre consentement à participer à notre projet de recherche, nous permettra de réaliser avec vous, une seule entrevue d'une durée approximative de 45 minutes. L'entrevue abordera les thèmes prédéfinis dans le canevas d'entrevue. Nous vous informons qu'un enregistrement audio sera fait et utilisé pour produire un verbatim. Ce verbatim sera utilisé dans le cadre de notre recherche. Au total, neuf (09) participants seront interviewés. Compte tenu de la situation actuelle liée à la crise de Covid-19, l'entrevue se fera par téléphone ou par visioconférence (Zoom). Dans le cas des entrevues par visioconférence (Zoom), les paramètres de cet outil seront ajustés afin de préserver le respect de la vie privée des participants et la confidentialité requise.

6 AVANTAGES, RISQUES ET/OU INCONVÉNIENTS ASSOCIÉS AU PROJET DE RECHERCHE

La recherche n'entraîne pas de risque ou de désavantage prévisible. Vous devez consacrer le temps nécessaire pour participer à ce projet. Vous ne retirerez aucun bénéfice personnel de votre participation à ce projet de recherche. Toutefois, les résultats obtenus pourraient contribuer à l'avancement des connaissances dans ce domaine. Puisque, à notre

connaissance, il y a très peu d'études qui ont abordé la question des facteurs qui ralentissent la mise en place des bonnes pratiques de valorisation des MO chez les citoyens.

7 CONFIDENTIALITÉ, diffusion et conservation

7.1 Confidentialité

Nous vous rassurons que toutes les données collectées pour la réalisation de ce projet de recherche seront confidentielles. Puisque, aucun nom ne vous sera demandé lors de l'entrevue. Toutefois, à cause de la méthode de recrutement ou de la collecte de données, des renseignements identificatoires peuvent être connus, mais ces derniers ne seront, en aucun cas, utilisés pour la recherche. Le chercheur responsable sera le seul à traiter les données collectées. Ces dernières serviront uniquement pour la réalisation du mémoire.

7.2 Diffusion

Une fois la rédaction du mémoire terminée, ce dernier sera publié sur le site Internet de la bibliothèque de l'UQAC, dans des revues ou des conférences. En cas de publication ou de commercialisation, le chercheur responsable prend l'engagement que rien ne permettra d'identifier les participant(e)s puisqu'aucun nom ne sera utilisé dans le mémoire.

7.3 Conservation

Les données collectées seront conservées à l'UQAC, dans un classeur verrouillé, sur un support CD ou sur le disque dur d'un ordinateur muni d'un mot de passe connu seulement du chercheur responsable, pour une durée de 7 ans à partir de l'émission de la lettre de fermeture du dossier. Ces données seront ensuite détruites dans le respect des règles en vigueur.

8 PARTICIPATION VOLONTAIRE ET DROIT DE RETRAIT

Votre participation à ce projet de recherche est volontaire. Vous êtes donc libre de refuser d'y participer. Votre retrait du projet est possible jusqu'au terme de l'entrevue puisqu'aucune donnée identificatoire ne sera collectée et aucun code ne sera utilisé pour lier vos données à votre nom. En cas de retrait, les données recueillies seront détruites dans le respect des règles en vigueur.

9 INDEMNITÉ COMPENSATOIRE

Aucune rémunération ou compensation n'est offerte.

10 PERSONNES-RESSOURCES

Si vous avez des questions concernant le projet de recherche ou si vous éprouvez un problème que vous croyez relié à votre participation au projet de recherche, vous pouvez communiquer avec le chercheur responsable du projet aux coordonnées suivantes : par cellulaire au (418-490-3330) ou par courriel au (ives-fendell.zinsou1@uqac.ca).

Vous pouvez également contacter la directrice de ce projet de recherche, madame Marie FALL, aux coordonnées suivantes : par téléphone au (418-545-5011, poste 5695) ou par courriel au (marie.fall@ugac.ca).

Pour toute question d'ordre éthique concernant votre participation à ce projet de recherche, vous pouvez communiquer avec le Comité d'éthique de la recherche (par téléphone au 418-545-5011 poste 4704 [ligne sans frais : 1-800-463-9880 poste 4704] ou par courriel à l'adresse cer@ugac.ca).

11 CONSENTEMENT du participant

Dans le cadre du projet intitulé « *enjeux et défis de la valorisation de la matière organique au Saguenay* », j'ai pris connaissance du formulaire d'information et de consentement et je comprends suffisamment bien le projet pour que mon consentement soit éclairé. Je suis satisfait des réponses à mes questions et du temps que j'ai eu pour prendre ma décision.

Je consens donc à participer à ce projet de recherche aux conditions qui y sont énoncées. Je comprends que je suis libre d'accepter de participer et que je pourrai me retirer en tout temps de la recherche si je le désire, sans aucun préjudice ni justification de ma part. Une copie signée et datée du présent formulaire d'information et de consentement m'a été remise.

Nom et signature du participant

Date

Signature de la personne qui a obtenu le consentement

J'ai expliqué au participant à la recherche les termes du présent formulaire d'information et de consentement et j'ai répondu aux questions qu'il m'a posées.

Nom et signature de la personne qui obtient le consentement

Date

Signature et engagement du chercheur responsable du projet

Je certifie avoir moi-même, ou un membre autorisé de l'équipe de recherche, expliqué au participant les termes du présent formulaire d'information et de consentement, répondu aux questions qu'il a posées et lui avoir clairement

indiqué qu'il pouvait à tout moment mettre un terme à sa participation, et ce, sans préjudice.

Je m'engage, avec l'équipe de recherche, à respecter ce qui a été convenu au formulaire d'information et de consentement et à en remettre une copie signée au participant à cette recherche.

Nom et signature du chercheur responsable du projet de recherche

Date

ANNEXE 4. LE CANEVAS D'ENTREVUE

Début de l'entrevue :

Je me nomme Ives Fendell ZINSOU, étudiant au 2^e cycle en études et interventions régionales à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC).

Je vous remercie d'avoir accepté de nous accorder une partie de votre précieux temps pour participer à notre projet de recherche qui est intitulé : « **Enjeux et défis de la valorisation de la matière organique au Saguenay** ». De manière spécifique, nos **objectifs** vont nous permettre dans un premier temps **de présenter les connaissances des citoyens sur la valorisation des matières organiques (VMO)** ; ensuite **de décrire le mode actuel de VMO adopté par ces citoyens** ; **rendre compte du niveau d'implication des citoyens dans le processus de VMO** et enfin **d'identifier les défis qu'ils rencontrent pour valoriser leurs MO**. L'entrevue est sous forme d'échange, donc vous êtes libre d'aborder les thèmes à l'étude selon leurs pertinences pour vous. Nous tenons à vous rassurer que toutes vos réponses sont pertinentes, puisque c'est votre réalité.

L'entrevue durera approximativement 45 minutes et se fera une seule fois. Elle sera enregistrée pour faciliter sa transcription intégrale avec vos propres mots, comme mentionné dans le formulaire d'information et de consentement qui vous a été envoyé. L'entrevue est divisée en trois grands thèmes. Le premier thème aborde de manière générale la question des MO. Le deuxième thème traite du mode actuel de valorisation de ces matières. Le troisième thème parle des difficultés que vous rencontrez pour valoriser les MO.

Avant de commencer l'entrevue proprement dite, **est-ce que vous avez des questions ou des points d'ombres ? Pouvons-nous commencer l'entrevue ?**

Entrevue N° :

Arrondissement :

THÈME 1 : Généralités sur les MO

- Que savez-vous sur la valorisation des MO ?
 - Les différentes techniques de valorisation
 - Les types de matières acceptées, etc.

- Quelles techniques de valorisation des MO, avez-vous choisie pour valoriser vos MO ?

- Comment avez-vous inclus cette technique de VMO dans vos habitudes quotidiennes ?
- Pouvez-vous nous dire votre rôle en tant que citoyen dans le processus de VMO ?
- Selon vous, est-ce que vous jouez actuellement ce rôle ?
 - Si oui, pourquoi ?
 - Si non, pourquoi ?
 -
- Pensez-vous que vous êtes impliqués en tant que citoyen dans le processus de VMO ?
 - Si oui, pourquoi ?
 - Si non, pourquoi ?
 -
- Êtes-vous ouvert à l'utilisation du bac brun dans votre résidence ?
 - Si oui, pourquoi ?
 - Si non, pourquoi ?
- Quel est votre avis sur le rôle que joue la municipalité de Saguenay dans le processus de VMO ?
- Êtes-vous informé par la municipalité de Saguenay des types de matières acceptées pour la VMO ?
 - Si oui, lesquels ?
 - Si non, comment faites-vous ?

THÈME 2 : Mode actuel de valorisation des matières organiques

- Selon vous, comment les MO sont valorisées dans la ville de Saguenay ?
 - Quelles techniques sont utilisées par la ville de Saguenay ou par ses résidents pour valoriser les MO ?
- Pensez-vous que vous faites partie des citoyens qui acceptent de valoriser leurs MO ?
 - Si oui, pourquoi ?
 - Si non, pourquoi ?

THÈME 3 : Difficultés pour valoriser des matières organiques

- Quelles sont les difficultés que vous rencontrez généralement pour valoriser vos MO ?

- En hiver
 - En été
 - En automne
 - Au printemps
-
- Qu'est-ce qui cause ces difficultés d'après vous ?

 - Selon vous, est ce que la collecte à trois voies est une bonne solution pour valoriser les MO à Saguenay ?
 - Si oui, pourquoi ?
 - Si non, pourquoi ?

Fin de l'entrevue :

Nous sommes à la fin de notre entrevue. Avant de la clore, nous allons brièvement rappeler, les trois thèmes qui ont été abordés. Ensuite, vous posez une dernière question.

- Souhaitez-vous dire ou compléter quelque chose que vous avez peut-être omis sur les thèmes abordés lors de l'entrevue ?

Nous vous remercions, une fois encore de nous avoir accordé une partie de votre précieux temps pour cette entrevue. Nous avons apprécié votre collaboration.

Merci !!!

ANNEXE 5. LES PHRASES DE SENS ET LES THÈMES

▪ ENTREVUE 1

THÈMES	REGROUPEMENTS
1) Formation en éco-conseil	1) Sources d'informations (2, 44, 8)
2) Regarde souvent les reportages	2) Valorisation des matières organiques (4, 5, 6, 7, 48, 49, 50, 56)
3) Pas les mêmes matières (compost individuel et collectif)	3) Matières compostables (3, 15, 16, 39, 40, 41, 42, 47)
4) Faire une autre chose avec les déchets	4) Option choisie (9)
5) Compost	5) Avantages de la valorisation (21, 22, 51, 59)
6) Textile avec la plante	6) Obstacles à la valorisation (10, 18, 19, 20, 23, 25, 28, 36, 37, 38, 43, 51, 52, 53, 54, 55, 57, 59, 60, 62)
7) Valoriser en cosmétique	7) Acceptabilité sociale (61, 34)
8) Oui, j'en ai (les informations)	8) Favoriser la participation (12, 17, 31, 32, 33, 34, 35, 61)
9) Compostage domestique	9) Implication citoyenne (14, 27, 29, 30, 32)
10) Pas l'option de ramassage	10) Important de valoriser les MO (11)
11) Important de valoriser	11) Responsabilité citoyenne (13, 24, 25)
12) J'ai une cour	12) Rôle de la municipalité (25)
13) C'est ma part	13) Valeurs environnementale (26)
14) Tous les jours	14) Formation en compostage (1)
15) Déchets de légumes	15) Mode de valorisation des matières organiques par d'autres citoyens (45, 46, 58)
16) Fruits	
17) Boite	
18) Odeurs	
19) Mouches à l'été	
20) Gérer le compost	
21) Moins de poubelles	
22) Moins de problématique environnementale	
23) Plus de temps le compost	
24) Faire ma part	
25) Responsabilité de les gérer (déchets)	
26) Valeurs environnementales	
27) Le faire le plus souvent possible (valoriser)	
28) Situations compliquées (être hors de chez soi)	
29) Impliquer	

<p>30) Encourager les commerces, puis les restaurants</p> <p>31) Bac à moindre coût</p> <p>32) Aide beaucoup les citoyens</p> <p>33) Utilisation du bac brun</p> <p>34) Plus de gens peuvent participer à cette initiative (valorisation)</p> <p>35) J'ai une cour</p> <p>36) Je n'avais pas de cour</p> <p>37) Pas possible de le faire (valorisation)</p> <p>38) Pas la priorité (famille monoparentale)</p> <p>39) Feuilles</p> <p>40) Gazons</p> <p>41) Aliments</p> <p>42) Pas de viande</p> <p>43) Pas eu l'information</p> <p>44) Autres sources</p> <p>45) Racler les feuilles à l'automne</p> <p>46) Minorité laisse la matière au sol</p> <p>47) Produit le compost</p> <p>48) Valorise une matière</p> <p>49) Quelque chose qui est transformée</p> <p>50) Bénéfice à faire de la valorisation</p> <p>51) Pas les mêmes manières de comprendre le compostage</p> <p>52) Aliments qui ne se décomposent pas (compost individuel)</p> <p>53) Pas toujours bien compris par tout le monde</p> <p>54) Couverts entier compostable dans le compostage domestique</p> <p>55) Mouches et les verres ne me dérangent pas en été</p>	
--	--

<p>56) Les citoyens ont certaines informations</p> <p>57) Informations pas connues de tous</p> <p>58) Recyclage pas ancré dans toutes les mentalités</p> <p>59) Gros débat</p> <p>60) Difficile de faire son compost en appartement</p> <p>61) Hâte d'avoir le bac brun</p> <p>62) Résistance (face au nouveau changement)</p>	
--	--

▪ **ENTREVUE 2**

THÈMES	REGROUPEMENTS
1) Produit du gaz qui est néfaste	1) Valorisation des matières organiques (8, 27)
2) Utilisation du bac brun	2) Matières compostables (4, 5, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 30)
3) Faible participation	3) Obstacles à la valorisation (3, 9, 10, 20, 21, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 49, 53, 54, 50, 51)
4) Résidus de jardin	4) Technique choisie (7)
5) Feuilles	5) Implication citoyenne (6, 22, 23, 26, 28, 29, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 52)
6) Centre de tri	6) Favorise la participation des citoyens (40, 47, 48)
7) Machine à terre (Compostage domestique)	7) Acceptabilité sociale (52)
8) Autre chose qui va servir	8) Valeurs environnementale (26)
9) Pas toujours satisfaite	9) Conséquence de l'enfouissement des matières organiques (1)
10) Pas la formule idéale	10) Mode de valorisation des matières organiques à Saguenay (55)
11) Déchets de jardin	11) Responsabilité citoyenne (34, 35, 27, 29)
12) Feuilles	12) Rôle de la municipalité (24, 47, 49)
13) Reste de nourriture	
14) Toutes les pelures	
15) Pas la viande	
16) Pas de poisson	
17) Pas de choses grasses (compost individuel)	
18) Copeaux avec les arbres ou arbres morts	
19) Sapins de Noël	
20) L'air pas suffisamment	
21) Dure de brasser ça	
22) Dès que j'ai quelque chose qui est compostable	

<p>23) Organiser par la ville</p> <p>24) Formations offertes</p> <p>25) Facile pour moi</p> <p>26) Un sujet dans ma tête, et dans mes préoccupations et dans mes façons de vivre aussi</p> <p>27) Ramasser cette matière (déchets organiques) et ensuite la transformer</p> <p>28) Oui</p> <p>29) Incite même les voisins</p> <p>30) Feuilles mortes</p> <p>31) Apporter ça au centre de tri (arbres)</p> <p>32) Laisse les feuilles sur le terrain à l'automne</p> <p>33) Oui, je le suis</p> <p>34) Participer à la consultation de la ville</p> <p>35) Pose des questions à la ville</p> <p>36) Fais ma part individuellement</p> <p>37) Fais partie d'un comité en environnement</p> <p>38) J'écris à la municipalité</p> <p>39) À envoyer une lettre aux élus</p> <p>40) J'y tiens même (utilisation de bac brun)</p> <p>41) Pas informer</p> <p>42) Faire un compost uniforme</p> <p>43) Retourner le compost</p> <p>44) Accumuler la matière</p> <p>45) Emplacement trop loin</p> <p>46) Difficile avec un troisième bac</p> <p>47) Beaucoup d'informations</p> <p>48) Beaucoup d'éducatifs</p> <p>49) C'est pas fait (sensibilisation)</p> <p>50) Sentir mauvais</p> <p>51) Plein de moustiques ou de bêtes</p> <p>52) Peu impliqué</p> <p>53) Petit bac</p>	<p>13) Formation en compostage (23, 24)</p>
--	---

54) Pas accès à un jardin 55) Envoyer à l'enfouissement	
--	--

▪ **ENTREVUE 3**

THÈMES	REGROUPEMENTS
1) Mettre en valeur les ordures	1) Valorisation des matières organiques (1, 2, 7)
2) Transformer (les ordures) pour des trucs utiles	2) Techniques de valorisations des matières organiques (3)
3) Non, pas tellement	3) Matières compostables (4, 5, 6, 39, 40)
4) Reste des matières de cuisine	4) Responsabilité des citoyens (13, 14, 15, 16, 17, 22, 25, 28, 29, 30, 35, 36, 48, 41, 42)
5) Salades	5) Obstacles à la valorisation (18, 19, 22, 27, 38, 20, 24, 27, 43, 49, 50, 34)
6) L'oignon	6) Implication citoyenne (9, 10, 12, 23)
7) Transformer en engrais	7) Avantages de la VMO (7)
8) Non, honnêtement actuellement je n'en fais pas	8) Acceptabilité sociale (34, 33)
9) Participe	9) Rôle de la municipalité (31, 32, 33, 37, 35, 36)
10) Faire un peu de valorisation	10) Mode de valorisation des matières organiques par d'autres citoyens (53)
11) Mets tous les déchets dans la même poubelle (à domicile)	
12) Distingue les bacs de récupération (à l'université)	
13) Favoriser la valorisation	
14) Suivre les instructions	
15) Faciliter l'atteinte des objectifs	
16) Obligation de faciliter le processus (valorisation des matières organiques)	
17) Oui	
18) Pas les moyens d'avoir un bac	
19) Tout mélanger	
20) Pas d'espace de mettre deux ou trois sortent de poubelles	
21) Je fais pas de la valorisation	
22) Faire l'effort de séparer les déchets	
23) Impliquer partiellement	
24) Faute de distinctions (absence de bac et de notice)	

<p>25) Obliger de suivre (les indications)</p> <p>26) Utilisation du bac brun</p> <p>27) Au début ça serait pas facile quand même</p> <p>28) Respecter les indications</p> <p>29) Faciliter le cheminement des déchets</p> <p>30) Valorisation</p> <p>31) La municipalité ne facilite pas un bon cheminement pour la valorisation des matières organiques</p> <p>32) La municipalité ne joue pas son rôle</p> <p>33) Pas la faute aux résidents, à la population non</p> <p>34) Personnes de bonne volonté qui vont essayer de respecter (la collecte)</p> <p>35) Distinguer les déchets</p> <p>36) Mettre la matière organique à part</p> <p>37) Fautif (la municipalité)</p> <p>38) Non, j'ai jamais eu l'information</p> <p>39) Salades pourries</p> <p>40) Concombres</p> <p>41) Valorisation</p> <p>42) Oui</p> <p>43) Pas de distinctions entre les bacs</p> <p>44) Oui</p> <p>45) D'abord sensibiliser la population</p> <p>46) Bienfaits de la valorisation</p> <p>47) Aucun problème à accepter ça (la valorisation)</p> <p>48) Respecter au maximum</p> <p>49) Précipitation</p> <p>50) Moment de relâche</p> <p>51) Sensibilisation</p>	
--	--

52) Pas tout le monde qui est au courant	
53) Aucune idée	

▪ **ENTREVUE 4**

THÈMES	REGROUPEMENTS
1) Nourriture	1) Matières compostables (1, 2, 3, 4, 5, 6, 17, 21, 33, 34)
2) Fruits légumes	2) Différentes techniques de compostage (7, 8, 9, 10, 29)
3) Viande	3) Technique choisie (11, 28)
4) Eaux	4) Difficultés pour valoriser (13, 14, 16, 19, 30, 31)
5) Papiers mouchoirs	5) Fréquence de valorisation (18)
6) Essuies tout	6) Valeurs environnementales (20)
7) Compostage domestique	7) Acceptabilité sociale (36)
8) Herbicyclage	8) Rôle de la municipalité (25)
9) Compostage communautaire	9) Implication citoyenne (23, 24, 36)
10) Feuillcyclage	10) Sources d'informations (27)
11) Compostage domestique (option choisie)	11) Responsabilité citoyenne (22)
12) Avantages de la valorisation des matières organiques	12) Mode de valorisation des matières organiques par d'autres citoyens (37)
13) Une catégorie des déchets	13) Facteurs qui favorisent la valorisation (15, 20)
14) Restriction des types de matières pour le compostage domestique	
15) Achat du bac moins cher au niveau de la municipalité	
16) Tailles de fruits	
17) Légumes	
18) Fréquence de valorisation	
19) Emplacement lointain	
20) Valeurs environnementales	
21) Pelures	
22) Rôle citoyen	
23) Implication	
24) Implication au niveau individuel	
25) La municipalité n'a pas bien joué son rôle	
26) Non	
27) Autres municipalités (source d'information)	

<p>28) Oui (compostage domestique)</p> <p>29) Compostage (valorisation municipale)</p> <p>30) Neige pendant l'hiver</p> <p>31) Les choses que je ne peux pas mettre dans le compost domestique</p> <p>32) Pas d'insectes, ni odeur</p> <p>33) Pelures de fruits et de légumes</p> <p>34) Coquilles d'œuf</p> <p>35) Ah oui (utilisation de bac brun)</p> <p>36) Citoyens impliqués</p> <p>37) Site d'enfouissement</p>	
--	--

▪ **ENTREVUE 5**

THÈMES	REGROUPEMENTS
1) Pas de l'engrais chimique	1) Types de matières compostables (2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 12, 29, 30, 31)
2) Carcasses de fruits de mer	2) Technique choisie (10)
3) Composte de toute toute	3) Fréquence de compostage (11)
4) Sans formation	4) Difficulté à composter (14, 15, 27, 24)
5) Ne mets pas de viande	5) Pousser à initier la valorisation (1, 13)
6) Viande blanche de mer	6) Rôle de la municipalité (20, 21)
7) Légumes	7) Valorisation municipale (25, 34, 35, 36)
8) Branches de tomates	8) Responsabilité citoyenne (16, 17)
9) Petites tomates	9) Valeurs environnementales (4)
10) Compostage domestique	10) Autres sources d'informations (23, 22)
11) Tous les jours	11) Implication citoyenne (16, 17, 18, 32)
12) Graines de café	
13) Amour pour la nature	
14) Odeur	
15) Attirer des bébites	
16) Rôle citoyen	
17) Joue son rôle de citoyen	
18) Implication citoyenne	
19) Pas ouvert au bac brun	
20) Pas d'influence	
21) Ne joue pas leur rôle	

<p>22) Non (pas d'information de la part de la ville sur les types de matières acceptées)</p> <p>23) Autres sources d'informations</p> <p>24) Faible communication sur les MO de la part de la municipalité</p> <p>25) Ne valorise pas assez</p> <p>26) Pas comme quelque chose d'important</p> <p>27) Neige</p> <p>28) Bac brun</p> <p>29) Pas de viande</p> <p>30) Poisson</p> <p>31) Poulet</p> <p>32) Implication citoyenne (oui)</p> <p>33) Compostage communautaire</p> <p>34) Place d'enfouissement</p> <p>35) Pas de tri</p> <p>36) Ils font pas</p>	<p>12) Facteurs qui favorisent la valorisation (13)</p> <p>13) Technique de valorisation des matières organiques (33, 10)</p>
--	---

▪ **ENTREVUE 6**

THÈMES	REGROUPEMENTS
<p>1) Responsabilité de chacun</p> <p>2) Séparer les déchets</p> <p>3) Réutiliser les matières recyclées</p> <p>4) Aucune idée (technique de valorisation)</p> <p>5) Reste de café (compost)</p> <p>6) Mets les déchets dans le même bac</p> <p>7) Obligation citoyenne de valoriser</p> <p>8) Pas de moyens adéquats</p> <p>9) Ville n'a pas mis le bac à notre disposition</p> <p>10) Faute de la municipalité</p> <p>11) Impliqué partiellement</p> <p>12) Oui exactement (ouvert à utiliser le bac brun)</p>	<p>1) Matières compostables (5)</p> <p>2) Technique de valorisation (4)</p> <p>3) Difficultés rencontrées dans la valorisation des matières organiques (8, 9, 15, 6)</p> <p>4) Rôle de la municipalité (10, 13, 14, 16, 3)</p> <p>5) Responsabilité citoyenne (1, 7, 2)</p> <p>6) Implication citoyenne (11)</p> <p>7) Avantages de la VMO (3)</p> <p>8) Mode de valorisation des matières organiques (17)</p>

<p>13) La municipalité doit mettre à la disposition des ménages des moyens pour la valorisation</p> <p>14) Municipalité joue partiellement son rôle</p> <p>15) Non (sur les types de déchets)</p> <p>16) Traiter par la municipalité</p> <p>17) Pas valoriser au niveau résidentiel</p> <p>18) Belle initiative (bac brun)</p>	
--	--

▪ **ENTREVUE 7**

THÈMES	REGROUPEMENTS
1) Essentiel	1) Techniques de compostages (2, 3)
2) Compostage	2) Matières compostables (4, 5, 6, 7, 10, 21)
3) Biométhanisation	3) Technique choisie (8, 9)
4) Les débris végétaux	4) Fréquence de valorisation (11)
5) Débris de viande	5) Difficulté (12, 16, 17, 25, 26, 27, 28, 29, 34)
6) Matières animales	6) Implication citoyenne (13, 14, 33)
7) Feuilles mortes	7) Sources d'informations (18, 19, 20)
8) Oui (valorise)	8) Rôle de la municipalité (22, 32)
9) Compostage domestique	9) Acceptabilité sociale (31)
10) Retaillages de fruits et légumes	10) Responsabilité citoyenne (13, 14)
11) Hebdomadaire	11) Mode de valorisation des matières organiques (23, 35, 36, 37, 38)
12) Odeurs fortes	
13) Dévier les résidus de la poubelle	
14) Encourager les gens	
15) Bonne idée (bac brun)	
16) C'est compliqué de faire du compostage dans un petit foyer en ville	
17) Pas vu d'information de la part de la ville	
18) Information d'autres municipalités	
19) Livres	
20) Discuter avec les voisins	
21) Matières animales	

<p>22) Pas valoriser par la municipalité</p> <p>23) Envoyer à l'enfouissement</p> <p>24) Ils vont les avoirs</p> <p>25) Pas assez de matières carbonées pour équilibrer le compost</p> <p>26) Les matières organiques gèlent en hiver</p> <p>27) Pas tellement d'odeurs</p> <p>28) Laisse les mouches vivre leur vie</p> <p>29) Les larves d'insectes je ne m'en occupe pas</p> <p>30) Le bac brun est essentiel</p> <p>31) Très grande acceptabilité sociale</p> <p>32) Sensibilisation</p> <p>33) Pas tellement impliqué</p> <p>34) Pas rentré dans les mœurs</p> <p>35) Ne gère pas les matières</p> <p>36) Les envois aux dépotoirs</p> <p>37) Toutes les matières sont mélangées</p> <p>38) Sites d'enfouissement</p>	
--	--

▪ **ENTREVUE 8**

THÈMES	REGROUPEMENTS
1) Réutiliser	1) Valorisation des matières organiques (1, 2, 3, 4)
2) Revaloriser	2) Matières compostables (6, 7, 8, 11, 12, 13)
3) Utiliser le fumier	3) Difficulté (10, 34, 35, 36, 17, 18, 19, 30, 41, 42)
4) Compost	4) Responsabilité citoyenne (15, 16)
5) Compost avec les verres	5) Technique choisie (14)
6) Paille	6) Technique de valorisation des matières organiques (5, 9)
7) Feuilles	7) Acceptabilité sociale (38, 39, 40, 43, 44)
8) Compost de tout	
9) Différents compostages	
10) Difficulté à composter tout	
11) Les essuie-tout	
12) Le carton déchiqueté	
13) Les mouchoirs	
14) Compostage domestique	

15) Minimiser les impacts écologiques 16) Laissez moins d'empreinte possible 17) Puait 18) Sentait un peu fort 19) Pas assez d'espace en ville dans les logements 20) Hebdomadairement 21) Éducation 22) Valeurs 23) Façon naturelle 24) Responsabilité 25) Promotion 26) Pétitions sur internet 27) Plus impliqué individuellement 28) Tout à fait 29) Pas avant-gardistes 30) Ça manque beaucoup d'informations 31) Enfouis 32) Ils sont capables 33) Emplacement 34) Odeur 35) Temps 36) L'énergie 37) Oui 38) Dans la bulle 39) Pas l'importance de valoriser 40) Pas conscientisés 41) Manque d'informations 42) Manque de loi 43) Très peu 44) Pas impliqués 45) Enfouissement	8) Implication citoyenne (24, 25, 26, 27) 9) Municipalité (29, 32) 10) Fréquence de valorisation (20, 23) 11) Valeurs environnementales (15, 16, 21, 22) 12) Mode de valorisation des matières organiques (31, 45) 13) Facteurs qui favorisent la valorisation (22)
--	--

▪ **ENTREVUE 9**

THÈMES	REGROUPEMENTS
1) Récupérer	1) Rôle de la municipalité (27)
2) Réutiliser	2) Sources d'informations (21, 22, 23)
3) Transformer	

<p>4) Le recyclage</p> <p>5) L'utilisation écologique</p> <p>6) Reste de cuisine</p> <p>7) Tous les produits de consommation</p> <p>8) Non</p> <p>9) Participer</p> <p>10) Sensibiliser</p> <p>11) Mettant les déchets aux endroits prévus</p> <p>12) Impliqué</p> <p>13) Éviter de les gaspiller</p> <p>14) Les légumes</p> <p>15) Le reste d'aliments</p> <p>16) Le reste de repas</p> <p>17) Brocolis</p> <p>18) Piments</p> <p>19) Poivrons</p> <p>20) Les patates</p> <p>21) À l'école</p> <p>22) Les nouvelles au journal et à la télé</p> <p>23) Nouvelles d'autres municipalités</p> <p>24) Oui</p> <p>25) Non, pas d'informations</p> <p>26) Oui</p> <p>27) Efforts encore à faire</p> <p>28) Oui</p> <p>29) Plus d'intérêt de la part de la population</p> <p>30) Ce souci de l'environnement</p>	<p>3) Responsabilité citoyenne (9, 10)</p> <p>4) Matières compostables (14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 6, 7)</p> <p>5) Valorisation des matières organiques (1, 2, 3, 4)</p> <p>6) Implication citoyenne (9, 10, 11, 12, 13, 26, 28)</p> <p>7) Technique de valorisation (4, 5)</p> <p>8) Difficultés (25)</p> <p>9) Acceptabilité sociale (29, 30)</p>
---	--